

L'ACCUEIL DES LYCÉENS DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

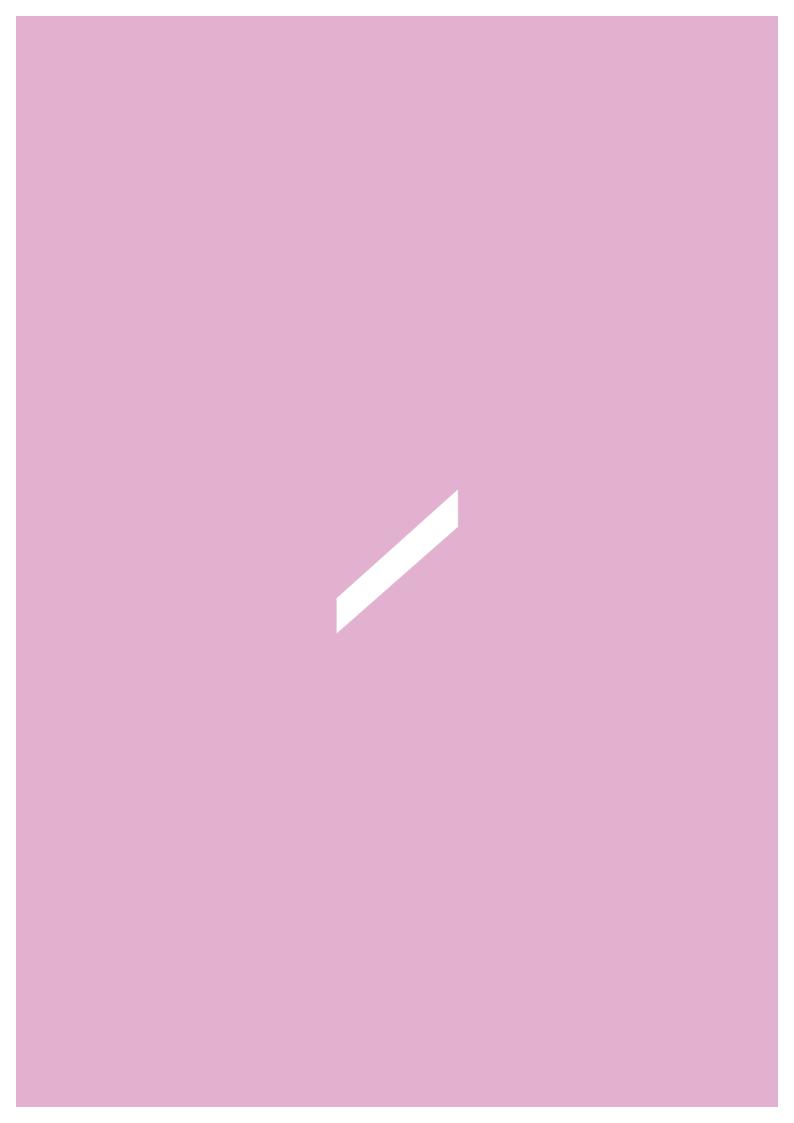
mai 2017

Livret d'accompagnement

Recueil des thèmes et matériaux
Bibliographie
Questionnaire à plat
Établissements ayant participé à l'enquête et aux entretiens

Recueil préparé par Cécile Swiatek avec l'aide des membres de la commission Pédagogie et documentation de l'ADBU

CC-BY-ND



L'ADBU remercie les membres de la commission Pédagogie et documentation pour leur participation à la rédaction de l'analyse et de son livret d'accompagnement.

Jean-Luc Bidaux, AMU
Anne Boraud, UHA
Claire Denecker, URFIST Lyon
Elsa Devarissias, Université de Lille Droit et Santé
Sylvie Deville, Université de Lorraine
Hélène Fortin, Université Jean Monnet St Etienne
Monique Joly, INSA Lyon
Dominique Minquilan, Université Paris Sud
Elisabeth Noël, enssib
Véronique Palanché, Université Paris 13
Cécile Swiatek, Université Paris II Panthéon-Assas, responsable de la commission
Pédagogie

La commission Pédagogie et Documentation de l'ADBU adresse ses plus sincères remerciements aux membres de l'ADBU ayant répondu ou relayé le questionnaire d'enquête sur la fréquentation des lycéens en bibliothèques de l'enseignement supérieur, ainsi qu'aux personnes ayant pris le soin et le temps de répondre à des questions complémentaires, d'envoyer des documents, de transmettre leurs informations, conseils et suggestions. Nous remercions pour leur disponibilité les personnes ayant accepté de participer à des entretiens.

Thèmes et matériaux

Ce recueil reprend les thèmes et matériaux ayant émergé de l'enquête ADBU et des entretiens 2016-2017 sur l'accueil des lycéens dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur. Il porte à la connaissance de tous des retours d'expérience significatifs, des initiatives et projets saillants mis en œuvre dans des bibliothèques recevant un public lycéen et ayant accepté d'être contactées dans le cadre de l'enquête : les dispositifs présentés sont propres à certains établissements, et ne valent pas généralité.

Sommaire

LES CONVENTIONS : UNIVERSITÉS, LYCÉENS, RECTORATS	3
LES LYCÉENS ET L'ESR	33
DES SERVICES ? POUR QUOI FAIRE?	38
ACCÈS ET OCCUPATION DES ESPACES	41
QUAND L'ACCUEIL S'AFFICHE	47
OÙ IL EST QUESTION DE DISCIPLINE	58
QUELQUES RECOMMANDATIONS ET UNE MINUTE D'EXERCIC	CE. 72

Les conventions : Universités, lycéens, rectorats

Les relations institutionnelles formalisées entre lycées et universités qui incluent les SCD sont peu nombreuses et se déclinent selon des modalités différentes. Elles figurent au <u>rapport igen-igaenr 2014-069 (octobre 2014)</u>¹:

Convention directe entre l'université et un lycée en particulier et ayant pour objet unique la relation entre le SCD et le lycée en question (formation à la recherche documentaire, accueil de lycéens pour la préparation du baccalauréat, découverte de l'université, inscription gratuite des lycéens et ou des enseignants du lycée au SCD ...).

Les universités de Pau et des Pays de l'Adour et d'Avignon et des pays de Vaucluse disposent de ce type de conventions.

http://cache.media.education.gouv.fr/file/2015/84/7/2014-069 conventions lycees - EPSCP 391847.pdf





Service Commun de Documentation Bibliothèque de l'Université

Convention

Entre

L'Université de Pau et des Pays de l'Adour, sise Avenue de l'université – BP 576 – 64012 Pau Cedex

Représenté par son président Mohamed AMARA, agissant tant en son nom qu'au nom et pour le compte du Service Commun de la Documentation (SCD), dont la responsable est Valérie CARON,

cí-après dénommée « l'UPPA »

Et

Le lycée Louis de Foix, sis, 4 avenue Jean Rostand – 64100 Bayonne représenté par son proviseur, Nathalie LALANNE

ci-après dénommé « le Lycée »

Préambule

Le service commun de la documentation de l'UPPA, coopérant avec le CDI du lycée, constitue le pont indispensable qui relie l'enseignement supérieur à l'enseignement secondaire : mêmes missions, mêmes techniques, même(s) langage(s)...

L'accueil des lycéens au SCD, et la mise à leur disposition de nouvelles ressources documentaires, sont de nature à améliorer leurs possibilité d'affiliation à l'université et leurs capacités d'insertion professionnelle future, en élargissant leur horizon intellectuel et en développant leur autonomie.

Le partenariat entre le SCD de l'UPPA et le Lycée Louis de Foix a commencé à la rentrée 2010 et se poursuit à la rentrée 2016, avec la Bibliothèque Universitaire Florence Delay à Bayonne.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre les parties.

Article 2 - Objectif de la convention

 Faire acquérir aux élèves des repères différents de ceux du lycée, les préparer à l'acquisition des codes de l'enseignement supérieur. Cela apportera, au SCD et à l'UPPA, des étudiants plus conscients des enjeux de l'enseignement supérieur, des

Convention 2016-2017 UPPA -- Lycée Louis de Foix, Bayonne.

1/4

- étudiants opérationnels dès leur première rentrée universitaire, en termes d'organisation et de modalités de travail.
- Apprendre à identifier et localiser les ressources documentaires du SCD, et à utiliser le portail du SCD sur le site web de l'Université
- Faire effectuer des recherches documentaires dans les ressources des BU, en utilisant les techniques adaptées.
- Entraîner les élèves à une approche pluridisciplinaire d'un thème choisi par les enseignants
- Préparer les élèves à visiter l'Université pendant la journée Portes Ouvertes en février 2016.
- Ouvrir les locaux de la BU aux lycéens préparant le baccalauréat, en mai et juin.

Article 3 - Actions prévues

- Pour une classe de TERMINALE ES scindée en deux groupes et encadrée par des professeurs du Lycée, dans le cadre de l'accompagnement personnalisé et sur les heures disciplinaires, sont prévues deux ou trois séances de 2 heures par groupe, pour visiter la BU et ses collections (correspondant aux formations dispensées à l'Université), se former et s'entraîner à l'utilisation du catalogue et des bases de données adaptées aux travaux demandés par les enseignants des disciplines concernées. Les élèves s'exerceront à la recherche documentaire sur des sujets qu'ils auront définis avec leurs professeurs. Ils devront en fin de projet effectuer une restitution écrite (références bibliographiques) et orale sur leur thème de recherche. Cet exercice sera noté. La note obtenue sera intégrée à la moyenne générale d'une discipline concernée par le projet (Philosophie, SES...)
- La professeur-documentaliste et les enseignants du Lycée définiront avec les bibliothécaires de la BU les pré-requis nécessaires aux élèves avant leur venue à la BU, et le choix des ressources en ligne les mieux adaptées.
- En complément, les élèves de la classe concernée pourront assister à un cours magistral dispensé à l'Université.
- L'ensemble des élèves de Terminale et de Première du lycée seront par ailleurs accueillis dans les locaux des bibliothèques universitaires de Bayonne et d'Anglet, entre le 15 mai 2017 et les épreuves du baccalauréat. Ils pourront être inscrits gratuitement à la BU pour une durée de 1 mois, date à date. Ils seront placés sous leur propre responsabilité s'ils sont majeurs. S'ils sont mineurs, ils devront fournir une autorisation parentale.

Article 4 - Moyens mis en œuvre

- Temps et compétences des bibliothécaires de l'UPPA
- Temps et compétences des enseignants et professeur-documentaliste du lycée :
 - ✓ Mme JOTHY, professeur documentaliste
 - ✓ Professeurs de philosophie, SES, histoire-géographie
- La Direction Numérique de l'UPPA permettra à tout inscrit à la BU de l'UPPA de disposer d'une authentification pour accéder à Internet et aux ressources

Convention 2016-2017 UPPA --Lycée Louis de Foix, Bayonne. 2/4

électroniques dans les locaux de la BU, et donnera en outre aux professeurs encadrant le projet la possibilité d'y accéder depuis les locaux du CDI du lycée.

Article 5 - Engagements des parties

- Il est convenu que la BU s'engage à accueillir dans ses locaux, dans le cadre de séances de formation à la méthodologie documentaire, les élèves de Terminale ES.
 Dans le cadre de cet accueil, les élèves sont placés sous la responsabilité de leurs enseignants et de la professeur-documentaliste, qui les accompagnent.
- Lees élèves et les enseignants bénéficieront de formations à l'utilisation du catalogue collectif des bibliothèques de l'UPPA et à l'exploitation des ressources documentaires de toute nature accessibles depuis la bibliothèque, en particulier via le portail d'informations documentaires.
- Le lycée s'engage à transmettre, avant le début de la première séance, une liste des élèves et de leurs enseignants (noms, prénoms, date de naissance, adresse, téléphone, e-mail si possible) amenés à bénéficier de l'accueil en bibliothèque et des formations adaptées. Les élèves et les enseignants sont inscrits gratuitement à la BU.
- Les identifiants et mots de passe fournis pour l'accès aux ressources électroniques sont strictement personnels. Chaque titulaire d'un compte temporaire de l'UPPA doit s'engager à respecter la Charte informatique de l'établissement et à ne pas communiquer à un tiers ses identifiants. Les élèves et enseignants sont informés de la traçabilité des connexions sur le réseau de l'UPPA.
- Les professeurs encadrant le projet seront inscrits dans l'annuaire LDAP, et disposeront ainsi d'un accès à la documentation électronique, y compris en dehors des locaux de l'Université. Ils s'engagent à respecter la Charte informatique de l'établissement et à ne pas communiquer à un tiers leurs identifiants.

Article 6 - Prêts d'ouvrage et accès aux ressources documentaires

Les élèves et les enseignants bénéficient d'une inscription gratuite à la BU pour l'année scolaire (jusqu'au 30 juin 2017) permettant l'emprunt à domicile de documents dans les conditions suivantes :

- √ Élèves : 2 ouvrages pour 15 jours
- ✓ Enseignants: 8 ouvrages pour 3 semaines

L'accès aux ressources documentaires électroniques se fera dans les locaux de la Bibliothèque universitaire et dans les locaux du CDI du lycée.

Article 7 - durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature par les parties. La convention pourra être modifiée avec l'accord des deux parties après signature d'un avenant écrit au préalable.

Article 8 – évaluation de la convention

Une évaluation de la présente convention sera effectuée avant la fin de l'année scolaire 2016-2017, selon les méthodes et indicateurs suivants :

 Nombre et durée des séances de recherche documentaire effectuées à la BU, après la première visite de la classe

Convention 2016-2017 UPPA --Lycée Louis de Foix, Bayonne. 3/4

- Nombre de lycéens/total de l'effectif de la classe, ayant fréquenté la BU de façon individuelle et « active » (emprunts, recherche en ligne) d'octobre 2016 à juin 2017
- Evaluation pédagogique par les enseignants
- Evaluation ex post, sous forme d'enquête par e-mail à la fin de l'année 2017.

Article 9 - Responsabilité / assurances

Les élèves et les enseignants du lycée demeureront par ailleurs gardiens du matériel qu'ils seront amenés à entreposer dans les locaux de l'UPPA. S'agissant de sorties scolaires, les élèves sont couverts par l'assurance du lycée N° **0904570P** du Groupe **MAIF**.

Article 10 - Résiliation

Dans l'hypothèse où l'une des parties manquerait aux obligations contenues dans la présente convention, cette dernière sera résiliée de plein droit dès lors que la partie plaignante aura mis la partie défaillante en demeure de se conformer à ses obligations dans un délai d'un mois à compter de la réception de ladite mise en demeure et que la partie défaillante ne se sera point exécutée.

Article 11 - Règlement des différends

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre, à défaut d'accord amiable, à l'appréciation des tribunaux compétents de PAU.

Fait à Pau en 2 exemplaires originaux le ../../....

Pour l'UPPA,	Pour le Lycee,
Mohamed AMARA,	Nathalie LALANNE,
Président	Proviseur

Convention 2016-2017 UPPA --Lycée Louis de Foix, Bayonne. 4/4

Convention de partenariat entre [nom de l'établissement partenaire] et l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Entre les soussignées :

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel dont le siège social se situe 74 rue Louis Pasteur, 84029 Avignon Cedex 1 représentée par son Président, Philippe Ellerkamp

Et

[Nom de l'établissement partenaire] dont le siège social se situe [adresse de l'établissement partenaire] représentée par son Proviseur, [nom du proviseur de l'établissement partenaire]

Préambule

Dans un rapport conjoint, rendu en mars 2009 au ministre de l'Éducation Nationale et au ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale et l'Inspection Générale des Bibliothèques préconisent le développement de collaborations entre centres de documentation et d'information des lycées et services communs de la documentation des universités.

Dans cette perspective, un groupe de travail, regroupant professeurs-documentalistes de lycées du bassin d'Avignon et personnels du Service Commun de la Documentation de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, a été mis en place le 17 septembre 2010 par le Centre de Ressources en Documentation Pédagogique de l'académie d'Aix-Marseille, avec le soutien des IA-IPR-EVS.

Dans le cadre des travaux de ce groupe de travail, les deux parties ont souhaité engager, à titre expérimental, des actions communes ayant pour objet le renforcement des compétences qui relèvent de l'info-documentation dans la perspective de faciliter le passage du lycée à l'université. Cette collaboration pédagogique se déclinera selon les modalités exposées dans la présente convention.

Article 1: Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse et [nom de l'établissement partenaire]. Cette collaboration porte sur des actions visant à sensibiliser les élèves des lycées à l'importance du travail en autonomie à l'université, aux pratiques de l'auto-documentation et à la place majeure qu'occupe la bibliothèque dans cet ensemble.

Article 2 : Modalités de mise en œuvre du partenariat

Le partenariat s'exerce dans le cadre de projets pédagogiques élaborés en commun par les enseignants et les documentalistes (ci-après désignés « encadrants pédagogiques ») de [nom de l'établissement partenaire] et les personnels de la Bibliothèque de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse. Les actions se déroulent à la Bibliothèque Maurice Agulhon du site Hannah Arendt et à la Bibliothèque Agroparc du site Jean-Henri Fabre de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse.

Ces actions consistent à accueillir les élèves de [nom de l'établissement partenaire] dans le cadre de séances pédagogiques portant principalement sur :

- la présentation des espaces et des services de la bibliothèque;
- la présentation des ressources documentaires et leur typologie;

- l'utilisation des outils (catalogue informatique, modalités d'accès à la documentation électronique);
- la méthodologie de la recherche documentaire.

Ces séances sont assurées par les personnels de la Bibliothèque de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse dans la limite de deux par année scolaire. Au-delà de deux séances par année scolaire, les séances sont assurées par les encadrants pédagogiques de [nom de l'établissement partenaire] préalablement formés par un personnel de la Bibliothèque de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse. Pour chaque séance assurée par un encadrant pédagogique préalablement formé de [nom de l'établissement partenaire], la date et l'heure seront fixées en concertation avec la Bibliothèque de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, qui mettra à la disposition de l'encadrant pédagogique et des élèves une salle de travail, dans la limite des disponibilités des salles dont elle dispose.

Les enseignants et les documentalistes de [nom de l'établissement] impliqués dans les projets pédagogiques sus-mentionnés peuvent s'inscrire à la bibliothèque à titre gratuit. Une carte individuelle de lecteur leur est délivrée, ainsi qu'un identifiant numérique unique.

Article 3 : Modalités d'inscription à la bibliothèque et de prêt de documents

Tous les élèves de [nom de l'établissement] bénéficient de la gratuité d'inscription à la Bibliothèque de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, et ce indépendamment de leur participation aux séances pédagogiques sus-mentionnées.

L'inscription est libre et individuelle. Elle est assurée par les personnels de la Bibliothèque de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, pendant les horaires d'ouverture des bibliothèques et en présence de l'élève de [nom de l'établissement] sollicitant son inscription.

La gratuité de cette inscription est octroyée uniquement sur présentation d'un titre ou d'un certificat de scolarité émanant de [nom de l'établissement] et valable pour l'année scolaire en cours. L'inscription est valable jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. Elle donne lieu à la délivrance d'une carte individuelle de lecteur, ainsi que d'un identifiant numérique unique.

Les relations entre les lecteurs inscrits au titre des dispositions des alinéas précédents et la Bibliothèque Universitaire sont régies par le règlement intérieur de la Bibliothèque de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse en vigueur.

[Nom de l'établissement partenaire] s'engage à garantir le retour des documents prêtés ou leur remplacement en cas de défaillance d'un lecteur inscrit à la Bibliothèque de l'université dans le cadre de la présente convention.

Article 4: Communication relative au partenariat

Dans le cadre de la communication organisée autour de ce partenariat, chaque institution aura le droit d'utiliser les sigles et logos des différentes parties prenantes, après accord préalable. L'information sur le partenariat, objet des présentes, pourra donc être réalisée sous le double logo des signataires ; les supports de communication pourront être divers : sites internet institutionnels, plaquettes, diaporamas, publicité, etc.

Article 5: Assurances

Les parties déclarent être assurées pour les activités prévues dans le cadre de la présente convention. [Nom de l'établissement partenaire] s'engage à verifier que chaque élève participant aux séances prévues à l'article 2 de la présente convention dispose d'une assurance couvrant sa responsabilité civile pour les éventuels dommages que ce dernier pourrait causer lors de ces séances dans les locaux de la Bibliothèque de l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse.

Article 6 : Date d'effet et durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de signature par les deux parties et après approbation des instances compétentes de chacune des institutions. Elle est conclue pour une durée de deux années universitaires. À échéance, la convention pourra faire l'objet d'une reconduction expresse après un bilan du fonctionnement du partenariat.

Article 7 : Modification

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant.

Article 8 : Modalités de résiliation de la convention

Chacun des cocontractants peut demander la résiliation de la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception. Cependant, si l'une des parties était amenée à mettre fin à la convention, celleci ne pourrait avoir pour conséquence d'interrompre un projet pédagogique engagé.

Fait à Avignon, le [date de signature de la convention], en deux exemplaires.

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse Le Proviseur [nom de l'établissement]

Philippe ELLERKAMP

[nom du proviseur]

Convention cadre de partenariat entre le Rectorat et l'université (et éventuellement d'autres organismes ou collectivités) sur la thématique du continuum – 3/ + 3. Les actions des SCD s'inscrivent alors dans une thématique plus générale.

C'est le cas pour l'université de Lorraine où la liaison CDI / BU est mentionnée dans la partie Pédagogie et l'université de Rennes 1 où les actions du SCD figurent dans la thématique « Favoriser la mutualisation des ressources au bénéfice des enseignements ».

Aix-Marseille Université dispose quant à elle d'une convention cadre avec le Rectorat portant spécifiquement sur l'organisation, à l'intention de classes de premières ou de terminales, d'actions pédagogiques dans le domaine de la documentation et de la recherche d'information. Elle précise clairement les enjeux et les périmètres du dispositif : séances pédagogiques et inscriptions gratuites des lycéens concernés.



Document cadre

pour la mise en œuvre d'un schéma concerté entre le rectorat de l'académie de Nancy-Metz et l'université de Lorraine





1. Exposé des motifs

Le cadre national

La loi pour la refondation de l'école de la république

Elle stipule dans son préambule la volonté de permettre l'obtention de baccalauréat pour plus de 80% d'une classe d'âge et d'un diplôme de l'enseignement supérieur pour 50% d'une classe d'âge.

Chaque élève, du collège au lycée, doit pouvoir bénéficier d'un parcours individuel d'information et d'orientation, et de découverte du monde professionnel et économique

Les lycéens se voient proposer une aide à l'orientation qui facilite l'articulation avec l'enseignement supérieur.

La loi sur l'enseignement supérieur et la recherche

Elle mentionne la nécessité d'améliorer la poursuite d'études dans un continuum seconde-licence.

Les formations Post-Bac ont vocation à être coordonnées, et les liens entre les lycées et les universités doivent être renforcés (BTS/CPGE/Licence).

Les parcours universitaires permettent une spécialisation progressive en 1er cycle, et des passerelles sont organisées entre les différentes voies du supérieur.

Les meilleurs élèves doivent avoir accès aux filières sélectives, l'accès des bacheliers professionnels en STS et des bacheliers technologiques en IUT est amélioré par la fixation d'objectifs à déterminer par filière.

Le contexte académique

Une carte des formations post bac importante et diversifiée

En 2010-2011, la Lorraine comptait 75 300 inscrits dans l'enseignement supérieur, dont :

- 36,3% en licence (40,4% pour la France)
- 15,8% en BTS/BTSA (15,5% pour la France)
- 11,9% en études paramédicales et sociales (9,4% en France)
- 10,5% en DUT (8,2% en France)
- 6,4% en études de santé (5,5% en France) 0
- 5,2% en cycle ingénieur (3,4% en France)
- 4,8% en CPGE (6% en France)

L'enseignement supérieur lorrain propose notamment 20 DUT (et 16 options), 57 BTS, 19 CPGE, 101 licences professionnelles et 35 mentions de licences générales ainsi que des formations paramédicales, sociales, et

Les formations post-bac sont réparties sur 35 sites, les 4 principaux sites (Nancy Metz Thionville et Epinal) accueillent plus de 70% de cette population. La Meurthe et Moselle et la Moselle accueillent 85% de ces étudiants

Les formations en licence et CPGE sont principalement situés à Nancy et à Metz

Un contexte démographique défavorable

- Des effectifs de bacheliers lorrains en baisse constante du fait de la démographie : entre 2012 et 2016, les effectifs devraient baisser de 2.7%, pour atteindre 22 600 étudiants en 2016 dont 9 825 bacheliers
- généraux, 3 990 bacheliers technologiques et 5 805 bacheliers professionnels Entre 2002 et 2012, les effectifs des néobacheliers en 1^{ère} année de licence à l'université de Lorraine ont diminué de 4%, soit une baisse plus marquée que celle observée sur les effectifs de bacheliers
- Alors que certaines filières connaissent une hausse des effectifs : droit +22% LEA +40% PACES psychologie +15%, d'autres voient leurs effectifs diminuer sensiblement, c'est le cas de toutes les filières scientifiques (maths/sciences)

Des taux d'accès au baccalauréat et à l'enseignement supérieur spécifiques

- Le taux d'accès au baccalauréat en Lorraine est de 75.6% en 2011 (71.6% en France), avec une part moins importante d'accès au baccalauréat général 34.2% (36.3% en France), mais plus importante en bac technologique 17.9% (16.2% en France), et en bac professionnel 23.6% (19.1% en France)
- De ce fait, la Lorraine présente un retard dans l'accès à l'enseignement supérieur : 71.9% en 2011 en Lorraine (74.6% en France).

Une académie qui exporte davantage d'étudiants qu'elle n'en importe

- L'académie de Nancy Metz est une académie où les flux sortants sont plus élevés que les flux entrants : 13,9% des candidatures 1^{er} vœux des élèves de terminale de notre académie se portent vers des académies autres que Nancy-Metz (2739), le plus souvent frontalières (Strasbourg notamment), alors que 9,6% des candidats extérieurs formulent un 1 er vœu pour notre académie (Reims notamment). Concernant l'université de Lorraine, 12% des néo-bacheliers inscrits viennent d'autres régions et 10%
- de néo-bacheliers s'inscrivent dans des universités d'autres régions.

Le choix de l'alternance

- En 2010, avec 3 660 étudiants en apprentissage, la Lorraine forme 3,3% des apprentis de France métropolitaine, et se place au 9^{ème} rang national derrière l'Alsace. Les apprentis sont majoritairement de niveau III (bac +2) : 74,6% (France 55,5%) ; ils sont 14,1% (France 17,2%) de niveau II (bac +3).
- Au 1er janvier 2012, le nombre d'apprentis avait connu une hausse de 2,2% par rapport à l'année précédente, ce taux était de 13% pour les apprentis formés au niveau III, ils sont plus de 3000 sur un total de 17000 apprentis en Lorraine, soit 18%
- En 2011-2012, 453 titulaires de bac pro étaient en 1ère année de BTS en alternance, sur un effectif total de 1319 (34,3%) et parmi ceux là, 73,1% étaient issus de bacs pros d'origine scolaire (333).

Des choix de parcours plutôt cohérents avec le baccalauréat d'origine

Les élèves de bac général demandent majoritairement une poursuite d'études en L1 (43,6%), les élèves de baccalauréat technologique sollicitent majoritairement une admission en BTS (66,4% France) et en IUT (15,5% - 16,4% en France), et les bacheliers professionnels en BTS (85,7% - 83,7% en France)

De filières plébiscitées

Sur 100 étudiants inscrits en 1^{ère} année à l'université de Lorraine : 58% le sont en L1, 23 en DUT, 16 en PACES et 3 en écoles d'ingénieurs.

Sur 58 inscrits en L1 : 28 le sont dans une filière du domaine des lettres et sciences humaines, 19 dans une filière du domaine du droit, de l'économie et de la gestion, et 11% en sciences-STAPS

Une présence significative de bacheliers technologiques et professionnels en L1, qui a des incidences

- En L1 à l'UL, les bacheliers généraux représentent 75% des inscrits, les bacheliers technologiques 15% et les bacheliers professionnels 10%
- Toutes filières confondues, le taux de passage en L2 est de 58% pour les bacheliers généraux, 19%
- pour les bacheliers technologiques et 5% pour les bacheliers professionnels.

 Toutes filières confondues, le taux de passage en 2^{ème} année d'IUT est de 83% pour les bacheliers généraux, 66% pour les bacheliers technologiques, 36% pour les bacheliers professionnels.
- En 2011, le taux de réussite en BTS est globalement supérieur au niveau national (Lorraine : 77,4% France 72,1%). Les élèves ayant suivi un bac général ont les meilleurs taux de réussite au BTS (87,1% -France: 82,8%). Le taux de réussite des étudiants ayant un bac technologique est de 79,8% (France 74,7%) et ceux ayant un bac professionnel 63,7% (France: 54,9%)

Des collaborations entre le secondaire et le supérieur fructueuses.

- L'académie de Nancy-Metz et les universités ont signé dès 2006 un accord cadre Dispositif d'Amélioration de la liaison Lycée Enseignement Supérieur (D.A.L.L.E.S.), il visait à formaliser les partenariats existants vis-à-vis notamment des élèves et des informateurs relais. A partir de cet accord, des groupes de pilotage ont fonctionné régulièrement jusqu'en 2010.
- En 2008, le ministère de l'enseignement supérieur a instauré, dans le prolongement de la procédure APB, une commission académique de coordination des formations post baccalauréat. Elle s'est tenue régulièrement de 1 à 2 fois par an jusqu'en 2011-2012. Elle permettait à partir de ce moment de faire le point sur les flux post bac, et de déterminer des actions à mener
- En terme d'évaluation, on peut indiquer que globalement tout ce qui a trait à l'information des élèves et à la formation des enseignants, dans le champ de l'orientation fonctionne correctement. En revanche, deux axes ont été peu développés : le lien bac -3 / bac +3 dans le champ disciplinaire, et la carte des formations post-bac
- Cette collaboration se concrétise aussi par le biais des opérations liées aux cordées de la réussite : 18 cordées en Lorraine, et dans le cadre d'actions relatives à l'égalité des chances liées au genre entre le secondaire et les écoles d'ingénieurs notamment

Au vu des préconisations nationales, et du contexte académique, le Rectorat et l'université de Lorraine décident de collaborer pour améliorer le parcours des élèves lorrains du bac -3 au bac +3, par le biais d'un schéma concerté autour de 6 objectifs et 4 axes opérationnels

Les objectifs à partager autour de 4 axes opérationnels

Les objectifs visés

- Augmenter les flux d'accès des bacheliers lorrains à l'enseignement supérieur et attirer les bacheliers venant d'autres académies
- Mieux articuler les bacs d'origine et les poursuites d'études choisies
- Améliorer la réussite et l'accès à la qualification de tous les étudiants
- Faciliter les passerelles entre les différentes voies du supérieur
- Articuler l'offre de formation Post-Bac
- Assurer un principe d'égalité dans l'accès à l'enseignement supérieur

Les axes opérationnels

→ L'information des élèves, des parents et des informateurs relais (enseignants et personnels d'orientation) sur les formations Post-Bac (contenus, pré-requis, poursuites d'études, insertion, accès à l'emploi...)

Il s'agit ici de donner des repères et d'accompagner dans la construction des projets d'orientation Post-

Les principes retenus

- Poursuivre le travail mené au collège sur la construction du parcours d'orientation, sur l'ensemble du bac -3, et notamment dès la classe de 1^{ère} à la découverte de toute l'offre de formation Post-Bac
- Utiliser des méthodes qui permettent une véritable intéraction et implication des acteurs (élèves et enseignants notamment)
- La présentation des filières doit intégrer la notion de passerelle, et veiller à montrer la diversité des chemins et le lien avec les métiers
- Les modalités d'actions doivent pouvoir combiner le présentiel : pour faire découvrir les lieux de formation, la vie universitaire, et le virtuel et à distance pour inclure la dimension numérique et éviter des déplacements coûteux
- Les enseignants doivent être mobilisés sous une forme appropriée: conférence, documents, ressources
- Les actions spécifiques en direction des parents, actuellement développées, seront étendues

La question de l'égalité liée au sexe doit être traitée dans les actions menées. A terme, on pourrait concevoir un espace dédié « conseil d'orientation aux lycéens » intégré à chaque site d'un établissement du supérieur qui inclurait différentes rubriques : la carte des formations, leur descriptif, les pré requis, des questionnaires d'auto-évaluation, le taux de réussite aux diplômes, les données sur l'insertion et les

→ La pédagogie

métiers.

Pour faciliter la réussite des lycéens dans l'enseignement supérieur, l'amélioration de la connaissance mutuelle des enseignants du secondaire et du supérieur est incontournable

- Les principes retenus :
 - Il s'agit de mener des actions qui permettront une meilleure connaissance des programmes, des modalités d'organisation pédagogiques, des activités proposées aux élèves et étudiants et du contenu des disciplines qu'elles soient académiques ou non.
 - Pour ce faire les corps d'inspection travailleront en collaboration avec les représentants des collégiums de l'UL, pour fédérer les projets de rencontres entre enseignants du secondaire et du supérieur, et pour initier des projets communs au bénéfice des lycéens: TP – TPE – Concours – Tutorat – Utilisation commune de matériels et locaux.
 - Tutorat Utilisation commune de matériels et locaux.

 Les opérations déjà en œuvre, notamment dans le champ des enseignements scientifiques et technologiques industrielles, seront étendues à d'autres champs : droit/économie, lettre-lanques
 - L'articulation CPGE/Université sera traitée par le biais de l'élaboration d'une convention cadre académique (équivalence de parcours, collaborations pédagogiques...).

→ La carte des formations

Cet axe vise d'une part à avoir une vision précise de la carte des formations post bac en Lorraine (dans sa globalité) et d'autre part, à réfléchir à l'articulation de l'élaboration de cette offre, entre les différents diplômes BTS – DUT, et/ou modalités de formation, sous statut étudiant ou par alternance.

Il sera traité en collaboration avec le conseil régional et articulé avec la mise en œuvre du PLES.

La question des passerelles sera également à traiter : quelles sont les passerelles existantes entre les différentes filières du supérieur, ou les passerelles à développer en fonction des problématiques rencontrées notamment les échecs et décrochage.

Enfin, le recrutement dans les différentes voies de formation sera intégré à ce thème, au travers de la poursuite d'études des bacheliers professionnels en BTS et des bacheliers technologiques en IUT.

A cet effet, un groupe de travail sera réuni en début d'année pour étudier en commun rectorat/UL les données relatives au recrutement (données APB: 1 er vœux, candidats appelés et présents par établissement/spécialité) et élaborer des propositions de pourcentages minimaux.

→ L'observatoire des parcours du bac -3 au bac +3

Pour évaluer les actions menées, il y a nécessité à observer les parcours des lycéens du bac -3 au bac +3 en Lorraine. Pour ce faire, un groupe de travail sera constitué avec les services compétents du rectorat et de l'UL pour établir un état des lieux des données disponibles, définir une liste d'indicateurs pertinents et mettre en œuvre l'articulation des systèmes de recueil et d'exploitation des données.

Ces indicateurs seront suivis dans le temps et permettront l'aide au pilotage aux différents niveaux.

Cet axe visera également à élaborer des propositions de valorisation et de diffusion d'enquêtes auprès des différents publics. Des partenariats pourront être formalisés à cet effet.

3. Les instances du schéma concerté

La commission académique des formations post-baccalauréat, placée sous la présidence de la rectrice, assure le pilotage politique de ce schéma, en collaboration avec le président de l'Université de Lorraine.

La mise en œuvre opérationnelle sera réalisée sous la responsabilité du groupe technique bac -3/ bac +3, copiloté par la CSAIO et la directrice du SOIP, qui initiera les groupes de travail ad hoc, en suivra le déroulé et en assurera la synthèse et le compte-rendu auprès de leurs autorités respectives.

Chaque entité signataire assurera la mise en œuvre dans son champ de compétence.

D'autres partenaires, établissements du supérieur et collectivités territoriales notamment, pourront être associées à la réflexion et à la mise en œuvre d'actions.

R. 6

Le Président de l'Université de Lorraine Pierre MUTZENHARDT

ité de

Le Président

Schéma concerté bac-3 / bac +3 Liste des fiches actions (liste arrêtée au 10/07/2013)

(C) en coms (P) en projet

Information

- Cap sur l'enselgnement supérieur, ex Clés de la réussite (C)
- Oriaction (C)
- Journées d'immersion (C)
- Poursuites d'études et handicap (C) Opération 300 Rectorat Arts et métiers (C)
- Prix Caroline Aigle Rectorat / ESSTIN (C)
- Le numérique au féminin (C) Handicap et études supérieures, c'est possible ! (C)
- Femmes et sciences, ou la promotion des filières scientifiques et technologiques du collège à l'enseignement supérieur (C) Forum Sciences et Innovation - Pont à Mousson -(C)
- Information Parents sur le portail d'Admission PostBac Epinal Plaine des Vosges (C)
- Parité Fille-garçon dans les études scientifiques (C)
- Salon de l'enseignement supérieur Epinal Remiremont Plaine des Vosges (C) Immersion des élèves de 1ère à l'université BEF Thionville/Haynage/Rombas (C)
- Information parents terminale concernant l'université et APB (C) Journée de l'orientation Verdun (C)

- Partenariat avec l'IFSATES Verdun (C)

 Sensibilisation aux études scientifiques post bac Bef de TOUL-(C)

 Information des professeurs de lycée Bef de Sarrebourg Sarreguemines (C)

 Forum orientation des lycéens Bef Sarrebourg Sarreguemines (C)

Pédagogie

- Liaison CDI / Bibliothèque universitaire (C)
- Partenariat IUT Nancy Brabols / Lycées avec filières scientifiques et technologiques (STL STI) (C)
- Partenariat lycée Héré / Ecole d'architecture Nancy (C)
- Liaison secondaire / supérieur droit (P) Convention cadre CPGE / Université (P)
- Partenariat avec l'ISFATES (P)
- Information des professeurs de lycée (C)
- Liaison secondaire/supérieur lettres langues (P)
- Conférence CRDP du bac -3 au bac+3 (P)

Carte des formations

- Groupe de travail définition d'objectifs bac pro / BTS Bac techno / !UT (P)
- Groupe de travail évolution de la carte des formations Rectorat/préfet/Crl/UL/Draf (C)

Observatoire

- Fiches bac rectorat (C)
- Bilan de l'orientation et de l'affectation (C)
- Devenir des bacheliers District de Sarreguemines

LOGO LYCEE





Convention d'application relative au partenariat entre un lycée et une université pour mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement et des actions communes facilitant le parcours de formation et d'orientation des élèves

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 612-3

Vu la convention cadre de partenariat entre l'académie de Rennes, les Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) de Bretagne, la Conférence des Directeurs des Grandes Écoles de Bretagne, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne, la Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, et la Région Bretagne en date du 3 juillet 2015

Les parties signataires de cette convention sont :

- le lycée ... Tean Maré représenté par le (la) proviseur(e) ou le(la) directeur(trice), Monsieur ou Madame
- l'université de Rennes1
 Représentée par le président, Monsieur David Alis

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement et des actions communes dans le cadre du partenariat entre le lycée et l'université de Rennes1

Article 2 : Désignation des référents

Le lycée identifie un référent opérationnel à renseigner dans l'annexe, interlocuteur privilégié de madame Cécile Lecomte, référent lycées à l'université de Rennes1

Ce binôme est chargé de l'identification, de la mise en œuvre et du suivi des actions engagées. Ils organisent au moins deux temps d'échange dans l'année afin de préparer le plan d'actions et de faire le bilan à présenter dans les instances (cf. article 6).

Article 3: Description du plan d'action

Chaque action engagée est rattachée à l'une des six thématiques listées ci-dessous. Cet ensemble, présenté en annexe, constitue le plan d'action partagé entre le lycée et l'université. Ce plan d'action est actualisé annuellement et complété par un tableau de bord de suivi. Le cas échéant les conditions

- faciliter l'information des élèves et la construction de leurs parcours d'orientation et de formation
- Favoriser la mutualisation des ressources au bénéfice des enseignements
- Améliorer la connaissance mutuelle des formations dispensées dans les établissements signataires
- Créer du lien entre les acteurs des formations supérieures dispensées en lycée et dans un EPCSCP
- Contribuer à la fluidité des parcours
- Préparer le prolongement après le bac +2 vers le bac +3

Article 4: Responsabilités

Lors d'un déplacement sur un campus universitaire, les élèves restent sous la responsabilité de leur établissement scolaire. Les élèves devront respecter les règles de sécurité et de discipline propres à l'établissement d'accueil et en fonction des projets seront encadrés par les personnels de leur lycée.

Article 5 : modalités de communication

Les signataires veilleront à la mise en valeur de leurs actions et en assureront une communication

Les partenaires s'autorisent mutuellement à utiliser leur nom et leur logo pour informer et communiquer sur le présent partenariat. Les parties acceptent de citer le nom et d'apposer le logo du partenaire sur tous les supports utilisées pour communiquer sur une action prévue par la présente convention.

Article 6: Suivi des conventions

Les actions engagées font l'objet d'un bilan et d'une présentation annuelle devant :

- la commission formation, des études et de la vie universitaire de l'université
- le conseil d'administration du lycée
- la commission académique des formations post-bac, présidée par le recteur de l'académie de Rennes, chargée du suivi des conventions.

Article 7: Durée et renouvellement de la convention

Cette convention est conclue pour l'année universitaire 2016-2017 et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de la durée de validité de la convention cadre.

Article 8 : Modification et dénonciation de la convention

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant.

Elle peut être dénoncée par l'une des parties, par lettre recommandée avec AR, avant le 1^{er} avril précédant la rentrée universitaire.

Article 9 : Règlement des différends

En cas de difficultés liées à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent, avant tout recours à la procédure de résiliation ou avant tout recours contentieux, à se réunir pour résoudre les différends par voie amiable.

A défaut de règlement amiable, l'une des parties pourra, soit résilier la convention par lettre recommandée avec AR, avant le 1^{er} avril précédant la rentrée universitaire, soit saisir la juridiction administrative territorialement compétente.

Fait à Rennes. Le: 23Novantre 2016

Le/la proviseur (e) ou

Le Président de l'université de Rennes 1 : David ALIS

Par délégation
La directrice du SOIE
Cécile LECOMTE

Lycée Jean Macé – plan d'action 2016-17	Référent du lycée :	
Objectifs stratégiques et actions	Calendrier	Indicateurs
-aciliter l'information des élèves et la construction de leurs parcours d'orientation et de formation		
Action n°1 « Amphis lycéens » Rennes	De décembre à avril	Nombre d'élèves /Nombr d'amphis- disciplines/nombre d'accompagnants
Action n°2 « Journée d'immersion » Rennes	Mars	Nombre d'élèves/filière lycée/filièn Licence
Action n°3 « Bancs d'essai »	Vacances Toussaint	Nombre d'élèves / formation suivies /F/G. Enquête avant /après
Action n°4 Partenariat série STMG /DUT GEA		
-avoriser la mutualisation des ressources au bénéfice des enseignements		
Action n°1 Appropriation des données relatives aux parcours étudiants taux de réussite dans les filières universitaires, suivis de cohorte ; taux d'insertion professionnelle) aux enseignants pour les professeurs principaux de 1 ^{ère} , terminale. Action n°2 Favoriser l'accès des lycéens aux ressources documentaires au SCD rencontre documentalistes/personnels SCD)	Oct. /nov.	Nombre d'enseignants présents
,		
Améliorer la connaissance mutuelle des formations dispensées dans les établissements signataires		
Action n°1 Présentation de la nouvelle offre de formation de Rennes 1	Déc. /janv.	Nombre d'enseignants présents
Action n°2 Présentation des formations post bac des lycées du BAPE aux universités		Nombre d'universitaires présents
Action n°3 Echanges de pratiques /Conseil pédagogique/conseil de formation		Nombre de réalisations
omenoments		
Créer du lien entre les acteurs des formations supérieures dispensées en lycée et dans un EPCSCP		
Action n°1 Echanges de pratiques /Conseil pédagogique/conseil de formation		Nombre de réalisations
Action n°2		
		
Contribuer à la fluidité des parcours		
ction n°1 Passerelle L1/BTS (avec immersion) Accueil de L1 en STS 1 dans le courant		Nombre d'étudiants ayan contacté le lycée/intégration au 1 ^{ier}

L'accueil des lycéens dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur – ADBU 2017 Livret d'accompagnement

		Nombre d'étudiants en immersion/inscription
ction n°2 Parcours de réorientation, immersion en 1ère année de BTS	Fév. /mars	année N+1
réparer le prolongement après le bac +2 vers le bac +3		
ction n°1 Présentation des licences Pro aux STS ction n°2 Journées d'immersion dans les licences pro	Fév. /mars	
	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	









Convention d'application de la convention cadre de partenariat

fixant les modalités d'échanges de services d'enseignement

Entre l'Académie de Rennes,

Représentée par Thierry TERRET, Recteur de l'académie de Rennes , Chancelier des universités.

Le lycée Jean Macé de RENNES

Représenté par Dominique BEDEL, proviseur

Et

L'université de RENNES 1

Représentée par David ALIS, Président

0-0-0-0-0-0

VU le code de l'éducation, notamment les articles L 123-2, L. 123-3, L. 612-2, L. 952-3

VU le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences

VU le décret n° 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré

Vu la convention cadre de partenariat en date du 3 juillet 2015

1

PREAMBULE

Afin de renforcer les liens entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, les quatre universités bretonnes et les lycées volontaires de l'académie de Rennes souhaitent poursuivre les actions actuellement menées en favorisant la rencontre et le partage d'expériences entre enseignants. L'objectif est d'enrichir les pratiques pédagogiques respectives pour mieux répondre aux besoins de formation des jeunes lycéens comme des étudiants et ainsi créer « une communauté d'échanges de pratiques pédagogiques ».

Ceci étant exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION

Au titre du principe de continuité entre le second cycle de l'enseignement du second degré et le premier cycle de l'enseignement supérieur (Licence-DUT), les quatre universités bretonnes et les lycées volontaires de l'académie de Rennes souhaitent que des personnels enseignants volontaires du second degré et du premier cycle universitaire), puissent intervenir respectivement au sein d'une université partenaire ou d'un lycée partenaire dans le cadre d'un échange de services d'enseignement, sur la base d'une réciprocité.

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions et les modalités de ces échanges d'enseignements entre établissements partenaires.

ARTICLE 2: PERIMETRE D'INTERVENTION RECIPROQUE

Le projet doit concerner une action réciproque engageant la coopération des personnels enseignants des 2 établissements partenaires pour en finaliser les contenus pédagogiques.

Le périmètre d'intervention est défini comme suit :

- Au lycée : principalement en classe de 1 ère et/ou de terminale, cours, TP, participation à l'encadrement de projets, dans le cadre des enseignements disciplinaires ou de l'accompagnement personnalisé.
- A l'université : cours, TD ou TP, accompagnement ponctuel associé au cours, TD ou TP dispensés, principalement en 1ère année d'enseignement supérieur.

ARTICLE 3: MODALITES D'INTERVENTION

Ces interventions d'une durée pouvant être comprise entre 10 et 30 heures (cumul des heures effectuées dans les 2 établissements) se font sur la base du volontariat et doivent être validées par le responsable de la composante et par le chef d'établissement.

Aucun complément de rémunération ne sera versé aux personnels enseignants participant à ces échanges de services. Les échanges s'organisent sur le principe d'une heure pour une heure quel que soit le niveau d'enseignement.

Au lycée, ces heures sont prises en compte dans le service de base de l'enseignant considéré.

2

A l'université, pour les enseignants et enseignants-chercheurs, ces heures pourront être prises en compte dans le service de base de l'enseignant considéré.

Les frais de déplacement seront à la charge des structures de chaque personnel.

ARTICLE 4: ANNEXE OPERATIONNELLE

Une annexe opérationnelle est jointe à la présente convention pour préciser :

- La nature du projet et ses contenus,
- Le nom et la discipline des enseignants concernés,
- Les modalités pratiques (calendrier, horaire ...).

Cette annexe est signée par les enseignants engagés dans la construction et la mise en œuvre du projet.

ARTICLE 5: RESPONSABILITE

Chaque établissement est, pour les personnels enseignants qui leurs sont rattachés, responsable de la couverture sociale au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles sans préjudice d'éventuels recours contre les tiers responsables conformément à la législation applicable aux accidents du travail et maladies professionnelles. En cas d'accident concernant ces personnels, soit au cours de ses déplacements, soit dans le cadre de l'exercice des missions spécifiées à l'article 2 de la présente convention, les intéressés s'engagent à en informer leur établissement d'affectation dans les meilleurs délais afin que ce dernier puisse procéder aux déclarations réglementaires lui incombant.

ARTICLE 6: OBLIGATION DES ENSEIGNANTS BENEFICIAIRES

Les enseignants seront soumis au règlement intérieur de l'établissement d'accueil (université ou lycée).

En cas de manquement à leurs obligations ou de faute grave, le directeur de cet établissement pourra mettre fin à leur accueil, après en avoir avisé l'établissement d'origine.

ARTICLE 7: EVALUATION DU DISPOSITIF

Cette convention d'application de la convention cadre de partenariat fixant les modalités d'échanges de services d'enseignement fera l'objet d'une évaluation conjointe. Le bilan annuel, validé par les partenaires, sera présenté au président de l'université et au recteur.

Un point annuel sera fait en conseil d'administration des lycées ainsi qu'en commission formation et vie universitaire de l'université. Un bilan annuel des conventions d'application sera présenté en commission académique des formations post bac.

ARTICLE 8: DUREE DE LA CONVENTION

Cette convention est conclue pour l'année universitaire 2016/2017 et peut être modifiée par voie d'avenant. Elle pourra être renouvelée dans la limite du contrat quinquennal.

Elle peut être dénoncée par l'une des parties, par lettre recommandée avec AR.

ARTICLE 9: REGLEMENT DES DIFFERENDS

En cas de difficultés liées à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent, avant tout recours à la procédure de résiliation ou avant tout recours contentieux, à se réunir pour résoudre les différends par voie amiable.

A défaut de règlement amiable, l'une des parties pourra, soit résilier la convention dans les conditions posées à l'article 7, soit saisir la juridiction administrative territorialement compétente.

Fait à Rennes, en trois exemplaires originaux, le 4 octobre 2016

Le Recteur d'académie, chancelier des universités Le Proviseur du lycée Jean Macé de Rennes Le Président de l'université de Rennes 1

Thierry TERRET

Dominique BEDEL

David ALIS

ANNEXE OPERATIONNELLE

Cette annexe doit faire apparaître :

- La nature du projet et ses contenus,
- Le nom et la discipline des enseignants concernés,
- Les modalités pratiques (calendrier, horaire ...).

Elle est signée par les enseignants engagés dans la construction et la mise en œuvre du projet.

L'échange de services d'enseignement est proposé par Frédérique DUBOURG, professeur de mathématiques au lycée Jean Macé de Rennes et Stéphane LE BORGNE, maître de conférences en mathématiques à l'université de Rennes 1. Il porte sur seize heures cumulées.

Frédérique DUBOURG assurera huit heures d'enseignement à l'université de Rennes 1 dans le module VARE (fonctions de plusieurs variables) en deuxième année de licence MiaSHS au cours de quatre séances de deux heures le vendredi après-midi sur le campus de Beaulieu entre septembre et décembre 2016. À titre indicatif les dates pourraient être les 30 septembre, 7, 14 et 21 octobre 2016 de 14h à 16h.

En échange, Stéphane LE BORGNE assurera huit heures d'enseignement de mathématiques en classe de première S au lycée Jean Macé. Cet enseignement sera dispensé de préférence après le mois de janvier à des dates qui seront déterminées par les deux professeurs concernés, en fonction de la progression des élèves.

Les objectifs visés par cet échange sont essentiellement de deux ordres. D'abord un échange de pratiques qui devrait permettre à chacun des professeurs impliqués de mieux connaître ce qui est demandé, à l'université d'une part, au lycée de l'autre. On peut attendre une amélioration de l'apprentissage des étudiants (présents et à venir) de la meilleure connaissance des élèves qu'apportera cet échange. Par ailleurs, l'échange sera l'occasion de donner aux lycéens une information sur les possibilités offertes dans l'enseignement supérieur (en particulier dans le domaine scientifique, notamment en mathématiques), ce qui pourrait les aider à choisir leur orientation.







CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

ENTRE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE ET L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

Convention N°

2014-500-011

Entre:

L'Etat (académie d'Aix-Marseille),

représenté par Monsieur Ali SAÏB, Recteur, Chancelier des Universités de l'Académie d'Aix-Marseille,

D'une part,

Et

L'Université d'Aix-Marseille,

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, Dont le siège social se situe Jardin du Pharo, 58, Boulevard Charles Livon, 13284 Marseille cedex 07,

Représentée par son Président, Monsieur Yvon BERLAND

D'autre part.

Préambule:

Favoriser la réussite des élèves de l'enseignement secondaire par une meilleure intégration à l'université est un enjeu majeur.

Page 1/4

Par conséquent, la mise en place de dispositifs pédagogiques facilitant la continuité entre le lycée et l'enseignement supérieur doit constituer l'un de nos objectifs prioritaires.

Depuis plusieurs années, l'académie d'Aix-Marseille est engagée dans des actions relevant de cette problématique.

L'université d'Aix-Marseille a inscrit dans son contrat pluriannuel 2012-2017 l'objectif d'établir des partenariats avec les lycées pour construire un continuum entre le Bac -3 et le Bac + 3 afin, notamment, d'établir une culture partagée entre enseignement du secondaire et enseignement du supérieur.

Dans le domaine de la documentation, le rapport conjoint IGEN-IGB du 2 mars 2009 intitulé « L'accès et la formation à la documentation du lycée à l'université : un enjeu pour la réussite des études supérieures », fait référence à la nécessité de préparer les lycéens au métier d'étudiant. « Tout au long de sa scolarité, le lycéen doit pouvoir se préparer à devenir étudiant, en développant le travail personnel autonome, la capacité de recherche documentaire et la maîtrise du travail en groupe ».

Dans ses recommandations, le rapport précité souligne la nécessité de développer des coopérations entre les Services Communs de Documentation (SCD) des universités et les Centres de Documentation et d'Information (CDI) des lycées.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la collaboration entre l'Université d'Aix-Marseille et les lycées de l'Académie d'Aix-Marseille dans le domaine de la documentation et la recherche d'information.

Cette collaboration porte sur des actions pédagogiques visant à préparer la transition entre le lycée et l'université en sensibilisant préférentiellement les élèves de première et terminale au travail en autonomie à l'université, aux pratiques de l'auto-documentation et à la place majeure qu'occupe la bibliothèque dans cette problématique.

Pour ce faire, un rapprochement des acteurs professionnels est encouragé.

Article 2 - Modalités de la collaboration

2.1 - Cadre de la collaboration

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de projets pédagogiques élaborés en commun par des lycées et le SCD de l'université d'Aix-Marseille.

Les actions se déroulent au sein des bibliothèques du SCD.

Ces actions visent à accueillir des élèves de lycée dans le cadre de séances pédagogiques portant sur la méthodologie de la recherche documentaire, ainsi que sur la présentation

Page 2/4

des espaces et des services documentaires proposés par les bibliothèques universitaires de l'université d'Aix-Marseille.

2.2 - Calendrier

La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de signature par les deux parties et après approbation des instances compétentes de chacune des institutions.

Article 3 - Inscription à la bibliothèque et prêt de documents

Les élèves des classes de lycées concernées ainsi que les enseignants impliqués dans les projets pédagogiques régis par la présente convention sont inscrits à la bibliothèque d'accueil à titre gratuit, en qualité de lecteur autorisé, pour la durée de l'année scolaire.

Une carte individuelle de lecteur autorisé leur est délivrée.

Les relations entre les lecteurs inscrits au titre des dispositions de l'alinéa précédent et la bibliothèque sont régies par le règlement intérieur du SCD de l'université d'Aix-Marseille en vigueur.

Le lycée impliqué s'engage à assurer le retour des documents prêtés ou leur remplacement en cas de défaillance d'un lecteur inscrit au titre du premier alinéa du présent article.

Article 4 - Assurance

Le lycée impliqué s'engage à ce que chaque élève souscrive une assurance couvrant sa responsabilité civile pour les éventuels dommages qu'il pourrait causer lors de séances pédagogiques dans les locaux de la bibliothèque.

Article 5 - Exécution de la convention

Pour la réalisation des objectifs exposés dans la présente convention, chaque partenariat pédagogique entre un lycée de l'académie d'Aix-Marseille et le SCD de l'université d'Aix-Marseille fera l'objet d'un avenant annexé à la présente convention signé par le chef d'établissement du lycée impliqué et par le directeur du SCD de l'université d'Aix-Marseille.

Article 6 - Bilan - Evaluation

Toute action menée au titre de la présente convention de partenariat fera l'objet d'un bilan dans une perspective d'évaluation de l'ensemble du dispositif.

Article 7 - Communication relative au partenariat

Dans le cadre de la communication organisée autour de ce partenariat, chaque institution aura le droit d'utiliser les sigles et logos des différentes parties prenantes, après accord préalable. L'information sur le partenariat, objet des présentes, pourra être réalisée sous

Page 3/3

le double logo des signataires ; les supports de communication pourront être divers : sites Internet institutionnels, plaquettes, diaporamas, publicité, ...

Article 8 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois années universitaires. A échéance, elle peut être prolongée par voie d'avenant, pour la même durée de trois ans.

Article 9 - Modification de la convention

Toute modification apportée à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment signé par les parties.

Article 10 - Résiliation de la convention

Chacune des parties peut, à tout moment et pour tout motif, résilier la présente convention. La partie souhaitant résilier la convention devra notifier son intention à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception, avant le 31 mars précédant la rentrée universitaire. La résiliation ne sera effective qu'à compter de la rentrée universitaire. En tout état de cause, toute année universitaire de partenariat commencée devra être menée à son terme afin de ne pas créer de préjudice aux élèves.

Article 11 - Règlement des litiges

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend né de l'application ou de l'interprétation de la présente convention. A défaut de solution amiable, le tribunal administratif de Marseille sera compétent pour connaître le litige.

Fait en quatre exemplaires, à Marseille, le 24624

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Ali SAIB

Le Recteur d'académie,

Chancelier des Universités de

l'Académie d'Aix-Marseille

du S.C.D.
Anne DUJOL

Page 4/4





AVENANT A LA CONVENTION CADRE

N° 2014/SCD/011

RELATIVE AU PARTENARIAT

ENTRE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE ET L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

Avenant à la convention cadre n°2014/SCD/011

Entre:

L'Académie d'Aix-Marseille,

Représentée par Monsieur Bernard BEIGNIER, Recteur, Chancelier des Universités de l'Académie d'Aix-Marseille,

D'une part,

Et

L'Université d'Aix-Marseille,

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, Dont le siège social se situe Jardin du Pharo, 58, Boulevard Charles Livon, 13284 Marseille cedex 07,

Représentée par son Président, Monsieur Yvon BERLAND

D'autre part.

Vu la convention cadre n° 2014/SCD/011 entre l'académie d'Aix-Marseille et l'université d'Aix-Marseille en date du 24 juin 2014 prévoyant un partenariat pédagogique entre les lycées de l'académie d'Aix Marseille et le Service Commun de Documentation de l'université d'Aix-Marseille.

Page 1 sur 2

Article 1:		
de l'université d'Aix-Marseille, représenté	I. XXX et le Service Commun de Documentation par son directeur Monsieur Johann BERTI, prévu par les dispositions de la convention cadre	
Article 2:		
Le partenariat pédagogique s'exprime dans un d'exécution et d'évaluation sont précisés dans	e action dont les objectifs ainsi que les modalités un document annexé au présent avenant.	
Article 3:		
Tous les articles de la convention cadre n°201	4/SCD/011 demeurent applicables.	
Fait en deux exemplaires à Marseille, le		
Le directeur du Service Commun de la Documentation de l'Université d'Aix-Marseille	Le proviseur du lycée XXX	
Johann BERTI	XXX	
Le Président de l'Université d'Aix-Marseille		
Yvon BERLAND		
	Page 2 sur 2	

Avenant à la convention cadre n°2014/... relative au partenariat entre l'académie d'Aix-Marseille et l'université d'Aix-Marseille

Annexe

Intitulé de l'action	-		
Partenaires engagés	Nom de l'établissement du second degré	-	
	Nom de la bibliothèque universitaire	-	
Responsables pédagogiques	Nom des enseignants / discipline(s)	-	
	Nom du (des) bibliothécaire(s)		
Classe(s) concernée(s) / nombre d'élèves			
Calendrier (nombre de séances, durée, dates)	-		
Objectifs pédagogiques visés par l'action	Généraux	-	
	Documentaires	- - -	
	Disciplinaires	-	
	Transversaux	-	
Modalités d'exécution (contenu de la (des) séance(s) dans les grands axes)			
Modalités d'évaluation	-		

Les lycéens et l'ESR

Les lycéens sont pétris des habitudes réglementaires et disciplinaires du secondaire. Ce ne sont pas les même us et coutumes qui régissent la vie et les pratiques universitaires. Si ce n'est pas à l'Université d'adapter ses (ré)actions au comportement des lycéens, il apparaît toutefois utile de décrypter un peu ces agissements pour les atténuer ou les circonscrire, à défaut de pouvoir complètement les prévenir.

Entrer dans un établissement de l'enseignement supérieur est un « rite de passage », même si cela tient à la seule action de fréquenter la bibliothèque pendant la période de révisions du baccalauréat. Le lycéen découvre un autre univers, il l'examine, il l'explore. Il fait l'apprentissage d'un environnement différent de celui du CDI. Il découvre un environnement où ne règnent pas les mêmes pratiques de surveillance et d'encadrement que dans son établissement secondaire.

Les observations et analyses menées dans les bibliothèques de Lyon1, Angers et Avignon le montrent explicitement. Les documents sont accessibles depuis le site de l'ADBU :

- Lyon 1, Analyse 2014²
- Angers, Opération bac, bilan 2015³; tableau de sweeping⁴

Voir aussi : « Accueillir les lycéens à la BU : l'époque des partenariats (épisode 1) »⁵

Avignon, « Opération bac » 2016⁶

Ceci ressort aussi des analyses des enquêtes de la Bpi (pp. 18-20) menée auprès des publics lycéens en 2010 et de la BnF en 2012 (p. 17 ; p. 38) : accessible en ligne⁷

« Réviser à la Bpi, pour les lycéens rencontrés au cours de l'étude, pourrait s'apparenter à un rite de passage, au sens du rite de passage de Van Gennep avec ses trois temporalités. "La renommée de Van Gennep provient moins de son usage de la notion du rite de passage que de l'établissement des séquences communes à ce rite. Une première séquence rituelle se joue autour de la séparation, la seconde séquence concerne la période de l'entre-deux ou la marge, la troisième séquence ouvre sur la reconnaissance de l'initié " »

² http://adbu.fr/competplug/uploads/2017/04/Les-publics-lyceens-a-Lyon-1-synthese-et-analyse.pdf

³ http://adbu.fr/competplug/uploads/2017/05/bac2015-bilanlycées.odt-3.pdf

⁴ http://adbu.fr/competplug/uploads/2017/04/sweeping_bac2015.ods

⁵ http://blog.univ-angers.fr/buapro/2017/03/13/accueillir-les-lyceens-a-la-bu-lepoque-des-partenariats-episode-1/

⁶ http://adbu.fr/competplug/uploads/2017/05/BUAvignon_bilan_experimentation_operationbac-2016.pdf

⁷ http://pro.bpi.fr/en/sites/Professionnels/contents/Contenus/etudes-et-recherche/observation-des-publics-de-la-bp/etudes-qualitatives/les-lyceens-a-la-bpi.html

Cette remarque tirée de l'étude de la Bpi en 2010 trouve un écho direct dans l'<u>analyse</u> <u>d'enquête de la BnF</u>⁸ ainsi que dans les bibliothèques de l'Université de Lorraine. En juin 2016, une enquête réalisée dans trois bibliothèques de Metz et de Nancy a permis d'interroger une centaine de lycéens sur leurs motivations à venir y travailler avant le baccalauréat. Les implantations sont situées dans des environnements géographiques différents mais ont toutes des lycées à proximité : BU Saulcy à Metz (centre-ville), BU Droit à Nancy (centre-ville), BU Sciences à Villers-les-Nancy.

Les lycéens fréquentant les bibliothèques de l'Université de Lorraine ont la possibilité de s'y rendre tout au long de l'année. En période de révisions, ils sont donc déjà pour certains bien habitués à « la BU » : ceci facilite le respect des règles en fin d'année scolaire, mais aussi en début de Licence 1. Interrogés, les lycéens indiquent venir à la BU du Saulcy à Metz pour y retrouver ce qu'ils apprécient le plus : le calme, le travail concentré et autonome, et l'éloignement des collégiens, jugés trop bruyants et remuants. Ils n'ont cependant pas conscience d'être parfois eux-mêmes source de gêne lorsqu'ils viennent en groupe à la bibliothèque. On prend ici la mesure de ces effets de palier⁹.

Verbatim (Sylvie Deville, Directrice-adjointe du SCD de l'Université de Lorraine) : « Les motivations qui reviennent systématiquement : ambiance propice au travail (calme, espaces) qui permet du travail en groupe et de l'entraide. Proximité du domicile ou du lycée fréquenté. Ironie de l'histoire : certains n'aiment pas aller au CDI car ils sont "gênés par les collégiens !" »

L'apprentissage : découvrir et s'intégrer dans la bibliothèque

Découvrir la bibliothèque seul

En cours d'année, les lecteurs lycéens sont transparents : ce sont des lecteurs isolés. Le lycéen est alors généralement considéré comme un usager parmi les autres. Il dispose d'une année pour découvrir les codes d'usage et de comportement en vigueur dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur, et comprendre les différences qu'il y a avec un CDI ou avec une médiathèque.

Verbatim (Nathalie Rajon, Responsable de la BU d'Annecy) : « Le terme « Indifférence » ne convient pas vraiment, c'est juste que les lycéens sont difficilement repérables (...). Ils passent inaperçus... Nous n'avons jamais eu de problèmes avec des lycéens ».

⁸ http://www.bnf.fr/documents/enquete_lyceens_bac_bnf.pdf

⁹ https://www.francebleu.fr/infos/education/metz-les-dernieres-revisions-avant-le-baccalaureat-1465492512

L'intégration se fait parfois par les aînés, de manière informelle. Certains lycéens admis dans des bibliothèques ouvertes à tous les publics sont « initiés » à l'environnement universitaire à travers la bibliothèque. Certaines structures ont ainsi remarqué l'utilisation marginale par les lycéens de codes personnels de grands frères/grandes sœurs inscrits à l'université pour accéder aux ENT et à la documentation numérique.

Les bibliothèques de l'Université de Bordeaux assument l'accueil de tous les publics. Leur réseau ouvre donc ses portes à l'ensemble des élèves de l'enseignement secondaire : lycéens et collégiens. Cette acclimatation « dès le berceau » semble porter ses fruits : les cinq bibliothèques ayant répondu à l'enquête ont indiqué une indifférence neutre envers le public lycéen de la part du personnel. Une seule de ces bibliothèques évoque des tensions exprimées de la part des autres usagers.

Le bâtiment de La Rochelle a la particularité de permettre une circulation directe du public entre la bibliothèque universitaire et la médiathèque d'agglomération. Ces deux structures proposent des inscriptions croisées : il existe donc une porosité des usages entre les services des bibliothèques de lecture publique et de lecture universitaire. Les lycéens fréquentent ainsi les espaces et découvrent les services de la BU tout au long de l'année. Un certain nombre d'entre eux s'acclimate progressivement aux règles et usages en vigueur à la bibliothèque de l'université.

Découvrir la bibliothèque en groupe

Les lycéens accueillis en groupes lors d'événements structurés, organisés par l'établissement, découvrent l'environnement de la bibliothèque de manière très diversifiée : en famille le samedi lors des Journées Portes Ouvertes (JPO), en classe à travers des visites et des formations organisées en partenariat avec des associations ou par des dispositifs tels que les « Cordées de la réussite¹0 ». Certaines structures mettent en place de véritables parcours d'immersion à destination des lycéens qui deviennent, quelques années ou quelques mois plus tard, les primo-entrants de l'établissement : ceci concerne aussi bien les classes de seconde (découverte de l'université) et de première (TPE; sup-1ère¹¹ et Asur [articulation secondaire - université Réseau] à l'UGA) que de terminale. Les retours sont positifs de la part des lycéens euxmêmes sur tous les types d'opérations proposés, point relevé notamment à l'antenne de Cherbourg d'Unicaen, où l'accueil favorable constitue un véritable levier de motivation sur la poursuite de telles actions.

¹⁰ http://www.cordeesdelareussite.fr/

¹¹ http://www.lyceeuniversite-grenoblealpes.fr/images/dispositifs/sup/2016-2017/Sup1re-plaquette_2016-1.pdf

Certains établissements s'adressent au public lycéen sans considération de niveau au travers d'événements scientifiques, culturels ou sociaux.

l'Université des Antilles immerge les lycéens dans la vie académique en leur permettant de suivre des enseignements de sciences exactes (découvrir un laboratoire, assister à un TD dont le sujet est accessible), Lille Sciences et Technologie fait de même avec des actions tout au long de l'année (visites de laboratoires, organisation de semaines d'immersion¹²), l'Xperium de LILLIAD¹³ les plonge sous la houlette de doctorants dans une découverte active de la science à l'Université à travers les parcours prévus dans son espace spécifiquement dédié à la transition lycée/université – notons que le rectorat est membre de droit du comité opérationnel scientifique d'Xperium. La bibliothèque de droit-gestion de Lille Droit et Santé, elle, accueille des groupes dans le cadre de journées d'immersion destinées à des lycéens souhaitant se tourner vers les sciences juridiques et leur propose des visites-formations actives en complément des cours magistraux auxquels assistent les lycéens. À l'Université de Bordeaux, la BU de droit et l'Infothèque proposent des démonstrations d'outils de recherche.

À la BU Tréfilerie de l'Université de St Etienne Jean Monnet, des accueils de classes s'inscrivent dans des projets culturels tels que rencontres d'écrivains ou tenue des Assises internationales du roman. À Paris-Sorbonne, collégiens et lycéens sont accueillis sans discrimination lors des portes ouvertes du Centre universitaire Clignancourt dans le cadre de l'opération « Quartiers libres » en collaboration avec l'AFEV.

D'autres actions sont directement dirigées vers les professeurs-documentalistes du secondaire, comme les rencontres et visites qui leur sont destinées à la bibliothèque universitaire de Tours.

L'inclusion sociale constitue un objectif majeur. Certains établissements qui font de l'accueil organisé des lycéens un véritable atout pour ouvrir les portes de l'enseignement supérieur aux futurs bacheliers. L'Université Paris 13, implantée au cœur de la Seine-Saint-Denis, accueille une population globalement défavorisée et peu familiarisée avec l'enseignement supérieur. L'enjeu est d'importance : capter les lycéens leur permet de découvrir l'université, les décide parfois à y entrer après le baccalauréat, et les sensibilise au comportement requis à la bibliothèque. Le campus de sciences et la bibliothèque rattachée organisent régulièrement des accueils de classes et impliquent activement les lycéens : participation directe à un TD, présentations-formations à la bibliothèque, puis incitation à procéder à une inscription

¹² http://www.univ-lille1.fr/etudes/stageseconde

https://lilliad.univ-lille.fr/xperium/visiter-xperium

personnelle à la BU pour (re)venir à l'université dans de studieuses dispositions. Ceci rencontre plus ou moins de succès selon les personnes, mais l'impact est jugé très positif sur le plan de l'inclusion territoriale et de la poursuite d'études. L'effet de responsabilisation est sensible dès que le lycéen effectue une démarche d'inscription auprès de la bibliothèque après un accueil de classe. Il se voit en effet remettre une carte nominative qui lui ouvre les portes du Campus et lui donne accès à la BU. Se sentir responsable, c'est un premier pas vers un comportement approprié au supérieur. Une présentation générale sur les enjeux et retours concernant l'accueil de lycéens à Paris 13 est accessible en ligne¹⁴.

¹⁴ https://je19mai2015.sciencesconf.org/file/147594

Des services ? Pour quoi faire?

Le lycéen qui vient pour réviser souhaite se faire discret, même si parfois la tentation du groupe a des effets inverses. Il recherche un lieu studieux dans lequel s'installer de manière anonyme et se concentrer sur ses fiches loin des tentations d'Internet, de la télévision et autres divertissements. Il a besoin de repères pour se fondre dans les espaces, et ne veut surtout pas qu'on l'aide dans sa pratique ni dans son programme de révisions.

Des services à valeur ajoutée sont parfois proposés en bibliothèque à destination des lycéens, mais ils ne sont pas les plus prisés. Le lycéen arrive en bibliothèque avec son plan de révisions, parfois bien à l'avance, mais le plus souvent dans les deux ou trois semaines qui précèdent les épreuves du baccalauréat. Son souhait d'être autonome le met souvent à distance de services plutôt complexes. En termes simples, il est là pour « bachoter », et apprécie de pouvoir se connecter sur le wifi lorsque ceci est rendu possible. Hors certains cas particuliers de services détachés des révisions du baccalauréat, comme par exemple le <u>cartable électronique¹⁵</u> de la BDIC destiné aux élèves de l'ensemble du secondaire, les bibliothèques qui ont développé des services sophistiqués estiment qu'ils sont sous-employés, et souvent connus à une date trop avancée pour le calendrier de révision des lycéens. La conséquence est un recentrement des services vers des propositions simples et adaptées aux besoins fondamentaux des lycéens : en premier lieu, des places assises pour travailler.

Acquisitions : Angers a réduit ses acquisitions en cessant d'acheter des annales du baccalauréat, et a mis fin à son service d'accompagnement (monitorat) spécifique aux lycéens. Le Havre signale une nette réorientation des priorités de communication de la bibliothèque vers les règles de comportement.

La bibliothèque de l'université de La Rochelle possède des fonds peu utilisés. Dans une perspective différente de celles établissements qui précèdent, le choix a ici été fait de profiter de la période de révisions pour valoriser ces collections auprès des lycéens présents. En 2017, une campagne intitulée « Prépare ton bac à la fac » est lancée entre le 25 avril et les épreuves du baccalauréat.

Verbatim (Raoul Weber, Directeur adjoint à la BU de La Rochelle) : « En sciences, SES, histoire-géographie, philosophie, langues et Français, des documents (livres et DVD) sont mis en exposition sous la marque :

¹⁵ http://cartablevirtuel.u-paris10.fr/

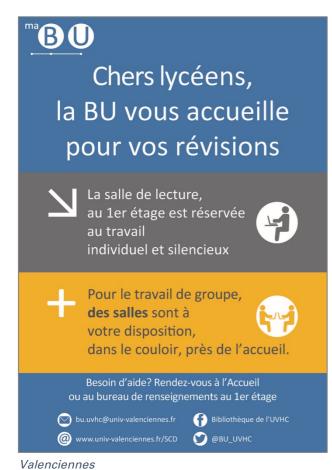
Au rez-de-chaussée, une sélection de revues et des annales des principales épreuves sont à la disposition des lycéens et une sélection de ressources en ligne leur est proposée via des tablettes. Enfin, un assortiment des documents choisis par les bibliothécaires de la Médiathèque Michel-Crépeau dans leurs propres rayons, viendra bientôt compléter l'offre de la BU. Nous ferons un bilan de cette action en nous appuyant sur un mini-questionnaire que nous demanderons aux lycéens de bien vouloir remplir au mois de juin. Cette opération est relayée par la direction de la communication de notre université ».

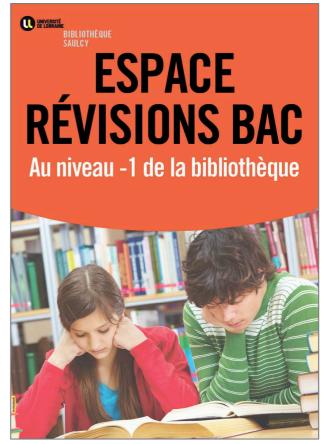
Signalétique d'accueil et d'orientation : les affichages se simplifient et se recentrent sur les questions d'accueil et d'orientation. L'accueil pendant les révisions du baccalauréat est mis en avant entre autres à Bayonne ou à l'Université de Haute-Alsace, tandis que l'université de Valenciennes, elle, concentre son message sur l'orientation dans les espaces et l'organisation de la bibliothèque. La thématique de l'affichage fait l'objet d'un développement approfondi dans la partie « Quand l'accueil s'affiche » de ce livret d'accompagnement. En complément à l'affichage d'accès, la bibliothèque de Saint-Quentin-en-Yvelines de l'UVSQ met un document recensant les aides de révision du baccalauréat en ligne et sur applications mobiles à la disposition des lycéens.





Bayonne UHA





Metz, BU du Saulcy

Accès et occupation des espaces

La gestion des espaces en bibliothèque n'est pas une mince affaire : périodes de cours, de TD, d'examens, de stages, de concours font varier les utilisations des mêmes espaces au cours du temps. À l'approche des vacances de printemps et des révisions du baccalauréat, les changements de fréquentation ont des effets sur la destination, le signalement et la gestion des espaces.

Les règles d'accès et les modalités d'accueil varient selon les établissements. Elles peuvent aussi changer en fonction des publics fréquentant la bibliothèque et selon les périodes, révisions du baccalauréat en tête. Certaines bibliothèques proposent un accès gratuit à leurs espaces et parfois à certains services destinés à l'ensemble des usagers sans limitation d'âge ni condition de diplôme ; d'autres sont plus restrictives.

Lille Sciences humaines et sociales offre la gratuité des accès et services de la bibliothèque à tous les habitants de Villeneuve-d'Ascq, la BU Tréfilerie de l'Université de St Etienne Jean Monnet, la Polynésie française et La Réunion ouvrent gratuitement l'ensemble des accès et les collections à tous les publics sans condition mais réservent les services aux usagers inscrits. La bibliothèque de Paris 8 est ouverte à toute personne majeure ou titulaire du baccalauréat, et l'inscription au service de prêt y est gratuite pour tous les habitants travailleurs et étudiants d'Ile-de-France majeurs ou titulaires du baccalauréat : elle peut à ce titre concerner les lycéens majeurs. L'accès à la bibliothèque universitaire de La Rochelle se fait dans le cadre d'une convention de gratuité d'accueil réciproque des inscrits avec la médiathèque d'agglomération qui lui fait face. Bordeaux ouvre ses bibliothèques à tous les publics sans limite d'âge ni condition particulière. La bibliothèque de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse prévoit une inscription gratuite pour tous les élèves des lycées signataires de la convention bilatérale de 2017, présentée à tous les proviseurs des lycées de Vaucluse par le VP-CFVU de l'Université, reproduite dans la première partie de ce livret. Cette inscription gratuite s'effectue indépendamment de la participation de ces élèves aux actions de formation proposées par la bibliothèque, et permet un accès à Internet depuis les postes informatiques sinon soumis à authentification. L'inscription des lycéens provenant d'établissements non signataires reste inchangée : elle est soumise à l'acquittement de frais d'inscription alignés sur les droits étudiants.

Les bibliothèques EcoGestion Médias et de Droit de Toulon ainsi que la BU Santé de Nantes permettent aux lycéens de s'inscrire comme lecteurs extérieurs. À Nantes ceci permet aux lycéens d'accéder librement à la bibliothèque en soirée et en week-

end, moments où l'accès est réservé aux seuls inscrits. À Toulon, les lycéens « viennent généralement travailler à la BU sans s'inscrire (pendant les vacances scolaires essentiellement), ou en période de révision du bac », par contre ils doivent s'inscrire selon un tarif calqué sur les droits étudiants s'ils souhaitent bénéficier des autres services : accès Internet, connexion wifi, accès aux bases de données, emprunt de documents.

La répartition des publics lycéens dans les espaces s'adapte donc à des situations très variées. La BU Tréfilerie de l'Université de St Etienne Jean Monnet et la bibliothèque EcoGestionMédias de Toulon indiquent une cohabitation globalement indifférente entre les différents publics, sans souci particulier en cours d'année, avec une montée d'anxiété et de tension limitée en fin d'année aux périodes d'affluence lors des révisions. La même chose se retrouve dans les bibliothèques universitaires de l'Université de Savoie-Mont-Blanc sur les sites d'Annecy, de Jacob Bellecombette et de Bourget-du-lac.

À l'Université de Haute-Alsace (UHA), avec un recul d'un an sur les espaces ouverts aux lycéens, on constate l'impact de plusieurs modifications structurelles ou conjoncturelles sur les accès et la fréquentation du SCD par les lycéens :

Verbatim (Anne Boraud, Directrice du SCD de l'UHA) : « Avec un an de recul, voici l'évolution que je constate à l'UHA (...) :

- La place des lycéens en CPGE : l'inscription obligatoire des lycéens de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) à l'université [Article L612-3 du Code de l'éducation, modifié par la loi 2013-006¹⁶ sur l'ESR] nous a amené à re-tisser des liens avec des lycées (enseignants et professeurs-documentalistes).
- L'impact du plan <u>Bibliothèques Ouvertes +17</u>. Il y a eu des financements pour des ouvertures élargies : à l'UHA nous avons ciblé certaines de nos extensions d'horaires sur l'ouverture de juin pour les lycéens, en concertation et complémentarité avec les bibliothèques municipales (c'est le cas pour deux de nos BU: Fonderie à Mulhouse et Colmar) avec une campagne de communication commune.
- En conséquence, les accueils vraiment coordonnés BU/BM: il me semble que c'est un point-clé puisque les lycéens sont un public que nous partageons et qui est vraiment "à cheval" entre les deux structures. Il semblerait que les jeunes commencent à se désinscrire ou à ne plus fréquenter les BM vers 14-15 ans, puis qu'ils reviennent, parfois en lecteurs non-inscrits, pour les révisions du bac : ils enchaînent avec la BU où certains retrouvent une pratique plus régulière ».

 $[\]frac{16}{\text{https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191\&idArticle=LEGIARTI000006525182\&dateTexte=\&categorieLien=cidArticle+Legiarticle+Leg$

¹⁷ http://cache.media.educat<u>ion.gouv.fr/file/02 - fevrier/25/6/01022016_DP_Bibliotheques_ouvertes_532256.pdf</u>

Les options d'utilisation des espaces retenues en période du baccalauréat varient en fonction des locaux, mais aussi en fonction des règles d'accueil et des accès possibles. La BU d'Angers (BUA) recherche des solutions pragmatiques. Elle ajuste l'utilisation de ses espaces par petites touches, et a récemment fait le choix de ne pas « étiqueter » les lycéens et de les laisser se répartir dans les zonages habituels groupe/calme/silence.

Verbatim (Nathalie Clot, Directrice de la BUA): « Nous étions partis sur un zonage par public, qui avec le recul, a semblé difficile à reconduire, du fait notamment du fort mécontentement des étudiants qui s'est exprimé dans l'enquête horaires cette année, où nous avons eu beaucoup de remarques sur les lycéens. Nous avons donc choisi de tester une autre solution, le zonage par usage, par rapport au zonage par public qui avait été difficile à «tenir» l'an dernier, pour faciliter la régulation ».

Les bibliothèques en sciences humaines répondantes de Bordeaux ne rencontrent pas de souci car les calendriers scolaire et universitaire ne se chevauchent pas. Les lycéens arrivent en fin d'année universitaire et ils n'utilisent que des places assises, aucunement les collections. À Brest, les calendriers de fin d'année sont également décalés. Le personnel des bibliothèques relève en revanche des tensions en cours d'année, lorsque les salles de lecture sont remplies d'étudiants, mais il fait montre de bienveillance envers les lycéens au moment du baccalauréat.

Verbatim (Directrice adjointe du SCD de l'UBO en 2016) : « Les lycéens occupent les lieux quand les étudiants sont partis : leur présence est appréciée et les personnels ont conscience que ce sont les futurs étudiants ».

Lyon 1, la bibliothèque de Saint-Quentin de l'UVSQ, la bibliothèque du Pôle Européen de Gestion et d'Economie (PEGE) de l'Université de Strasbourg, Paris Sud, Lille Sciences humaines et sociales et d'autres encore font face à une cohabitation moins souple entre les lycéens et des étudiants qui préparent leurs concours, examens ou oraux. Des espaces sont spécifiquement réservés aux lycéens et leur sont signalés. En 2017, la BnF s'y met également : du 6 mai au 22 juin, 80 places leur sont dédiées dans le hall Ouest de la bibliothèque François Mitterrand¹⁸

¹⁸ https://www.actualitte.com/article/patrimoine-education/et-si-on-revisait-le-bac-a-la-bnf/82383



UVSQ - Saint-Quentin-en-Yvelines



PEGE de l'Unistra





PEGE de l'Unistra

PEGE de l'Unistra



Lille SHS

À l'Université de Lorraine, une tentative en 2016 de réserver des espaces pour les lycéens à la BU du Saulcy à Metz n'a pas fonctionné. Mme Sylvie Deville, Directrice adjointe du SCD, précise :

« Les lycéens voulaient s'installer où ils voulaient dans la BU et certains groupes ont même tenté de privatiser des espaces, d'où des tensions avec les autres usagers. La BU de Nancy, à l'inverse, a réservé des espaces aux étudiants, et ceci a très bien fonctionné ».

La solution de réserver des espaces aux publics habituels plutôt qu'aux lycéens de passage a également cours dans d'autres bibliothèques, par exemple dans celle de Lille Sciences humaines et sociales.



Lille SHS

Quand l'accueil s'affiche

Les affichages ciblés sont un mode de communication très utilisé à destination des lycéens pour qu'ils se repèrent une fois sur les lieux, mais aussi et surtout pour leur indiquer les règles de la « BU ».

Affichage politique

À travers des dispositifs nationaux (programmes – 3 / + 3, Cordées de la réussite, Journées portes ouvertes) ou des programmes spécifiques à certains établissements, un certain nombre de structures affiche une volonté politique très forte d'accueillir, voire de capter les lycéens.

À l'INSA Lyon, le SCD participe à <u>Cap'INSA</u>¹⁹. Ce programme, piloté par l'institut Gaston Berger, a pour objectif de susciter des vocations auprès de lycéens traditionnellement tenus éloignés des candidatures en écoles d'ingénieur pour des motifs non académiques. En plus des visites qu'elle accueille, la bibliothèque délivre une carte de lecteur à ces lycéens et les incite à fréquenter la structure après leur passage. On retrouve cette volonté d'appuyer l'ambition scolaire de publics défavorisés dans les dispositifs de type Cordées de la réussite comme à l'Université Paris 8, qui noue des partenariats avec des lycées du territoire auxquels la BU est associée. Le CFVU de l'Université Lyon 1 s'est doté d'une « mission lycée » dans l'objectif de monter des actions en direction des lycées, dans lesquelles le SCD occupe toute sa place.

D'autres dispositifs d'accueil approfondis sont cités dans la partie « Les lycéens et l'ESR » qui précède, concernant les accueils organisés de groupes. Ils ne sont pas repris ici, mais relèvent d'une démarche éminemment politique et leur exemple est bien entendu à prendre en considération.

La collaboration entre la bibliothèque et le service chargé de l'information et de l'orientation est assez fréquente. Bibliothèque et SCUIO sont alors considérés comme deux interfaces complémentaires pour un premier contact des lycéens avec l'enseignement supérieur. À l'Université Paris Est Créteil Val de Marne (UPEC), le SCD est associé aux actions -3 / +3, Cordées de la réussite et Journées portes ouvertes du SCUIO, et accueille des classes à sa demande. L'Université de Bordeaux met en œuvre des actions -3 / +3 coordonnées par un chargé de mission qui implique la bibliothèque universitaire comme partenaire dans les événements consacrés à l'accueil de lycéens. À St Etienne, CAP Avenir (la Direction de la formation et de l'insertion professionnelle)

¹⁹ http://institut-gaston-berger.insa-lyon.fr/content/capinsa

associe régulièrement le SCD dans ses actions : accueil de classes, Journées portes ouvertes notamment.

Néanmoins, il semble que les bibliothèques intègrent peu les services d'information et d'orientation dans les actions qu'elles mènent hors des dispositifs d'établissements : accueil de classes, actions culturelles ciblées, coopération entre CDI et BU, etc. Les bibliothèques font également peu connaître aux autres services de l'université la réalité d'une fréquentation individuelle des lycéens, aussi bien régulière que ponctuelle, en-dehors des actions institutionnelles. De fait, la bibliothèque est devenue l'une des toutes premières portes d'entrée des lycéens dans l'enseignement supérieur.

La relation avec les professionnels et les réseaux du secondaire fait partie de l'affichage politique. La bibliothèque de l'Université François Rabelais à Tours organise par exemple, à cette fin, des rencontres et des visites pour les documentalistes du secondaire. Ceci prend une nuance nouvelle à la lumière de la redéfinition des « mission des professeurs-documentalistes » par la circulaire n° 2017-051 du 28-3-2017²⁰ publiée au Bulletin Officiel le 30 mars 2017, qui abroge la circulaire n°86-123 du 13 mars 1986 définissant les missions des « personnels exerçant dans les CDI ». Le texte précise :

« Le professeur documentaliste contribue à l'éducation culturelle, sociale et citoyenne de l'élève (...) À cette fin, il entretient des relations avec les librairies, les diverses bibliothèques et médiathèques situées à proximité, le réseau Canopé, les établissements d'enseignement supérieur ».

Autre possibilité, jugée essentielle par ceux qui le pratiquent et qui comptent généralement des enseignants-chercheurs ou des PRAG-PRCE au sein de leurs équipes : entrer en relation avec <u>l'inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) dont les missions²¹ touchent les questions de formation, car il est chargé de l' « l'animation pédagogique dans les formations initiales, continues et par alternance des personnels de l'éducation nationale, en lien avec l'université ».</u>

Verbatim (Jean-Luc Bidaux, Responsable de la coordination de la formation des usagers au SCD de l'AMU): « Dans nos relations avec les lycées, l'IA-IPR EVS est l'échelon politique incontournable. L'IA-IPR élabore et met en œuvre le projet documentaire académique, lui-même inscrit dans le projet académique. Ce document oriente le travail des enseignants documentalistes en fonction des priorités académiques, la place accordée à la problématique du continuum bac-3/bac+3 et les actions pédagogiques qui en découlent (liaison lycée-université) constituent donc un enjeu pour le sujet qui nous

²⁰ http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin officiel.html?cid bo=114733

http://www.education.gouv.fr/cid1139/inspecteur-d-academie-inspecteur-pedagogique-regional.html

occupe (ex. dans <u>le projet documentaire d'Aix-Marseille²²</u> : Ambition 2, Axe 2). Une rencontre avec un IA-IPR EVS chargé de la documentation au sein de son académie me semble être un préalable stratégique indispensable afin de :

- connaître la place réservée à la question du continuum bac-3/bac+3 dans la politique académique,
- faire part de nos propositions d'actions pédagogiques qui peuvent s'inscrire dans la liaison lycée-université et évaluer leur réception auprès des autorités académiques.»

L'université de Lille Sciences et Technologie tient par exemple LILLIAD au courant de la tenue des journées Plan académique de formation (PAF) destinées aux enseignants du secondaire, qu'elle accueille en lien avec le rectorat. Retrouvez une illustration de cette action en p.20 du livret des *Rendez-vous Lycées-Université* 2016-2017 établi par le SUAIO²³ de Lille Sciences et Technologies.

Affichage sur Internet

Dans le cadre du continuum -3 / +3, la plupart des établissements dédient aujourd'hui aux lycéens des pages spécifiques de leur site Internet comme à Nîmes ou à Lyon1, des espaces d'actualité ou des marqueurs de réseaux sociaux. On retrouve généralement cette déclinaison orientée vers les lycéens sur divers documents de communication, comme pour la brochure de l'Université de Nîmes « Du lycée à l'université »²⁴.

À la bibliothèque de Sciences de l'Université de Bordeaux, l'aspect numérique est très présent. L'accueil des lycéens est lié au projet *Monumérique* de l'Écrit cinéma livre audiovisuel (<u>ECLA²⁵</u>), dont la bibliothèque est partenaire, qui cible explicitement ce public et propose la redécouverte du patrimoine à travers les outils numériques.

 $[\]frac{22}{\text{htt} \underline{\text{ps://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pdf/2015-10/projet_documentaire_academique_2015.pdf}}$

http://suaio.univ-lille1.fr/digitalAssets/49/49477 Livret RDV Lyc es Universit 2016-2017 DV 04112016 site SUAIO.pdf

https://www.unimes.fr/_attachments/lyceens-article-7/744_10x21_Se%2520former_2016_WEB.pdf?download=true

Affichage sur les badges

Une identification précise des personnels permet d'incarner un accueil destiné aux lycéens lors d'événements ou d'opérations organisées en leur direction.

À l'UGA, les personnels de la bibliothèque arborent des badges « Journée du lycéen » ou « Sup-1ère » de même que d'autres services de l'université lors de ces événements. L'Université fournit un logo unique, pour présenter un visuel uniforme. Le lycéen est assuré que les personnels qu'il rencontre sont là pour lui, et prennent en compte le fait qu'il n'est pas un habitué des services proposés.

Affichage sur les murs

La question de l'affichage prend un autre sens lorsqu'il s'agit d'accueillir en bibliothèque des lycéens de manière massive lors des dernières semaines de révision du baccalauréat, en particulier lorsqu'ils vont cohabiter avec des publics dont ils sont susceptibles de troubler la concentration. L'enjeu est double : rendre la bibliothèque visible et accueillante, mais également faire connaître les règles qui s'y appliquent, qu'il faudra mémoriser et respecter. De nombreuses bibliothèques ont élaboré leurs affiches dans un souci graphique qui vise à édicter des règles claires sans les « placarder ». Les affiches de la bibliothèque de Lille Sciences humaines et sociales sont sur cette ligne : un message simple édicte des règles claires.



Lille SHS



La bibliothèque du Havre accueille en dirigeant : les affiches « Passe ton bac ! » délivrent des indications sans ambiguïté mais dans un ton adapté à des publics nouveaux, composés de jeunes gens, arrivant sur la fin de l'année universitaire dans une bibliothèque qu'ils ne connaissent pas pour la plupart d'entre eux, et qu'ils investissent massivement. Pendant un mois, ils « occupent en groupes 70% à 80% des 900 places assises de la BU » !



PASSE TON BAC

Vous êtes lycéens, et vous souhaitez pouvoir réviser le Bac à la Bibliothèque Universitaire ?

Suite aux incidents rencontrés lors des années précédentes à cette période, nous vous rappelons que l'accès à la Bibliothèque suppose que vous respectiez les règles du service :

- Le calme et le silence doivent être préservés dans les espaces de la Bibliothèque, de façon à conserver une ambiance studieuse pour tous les usagers
- les salles de travail en groupe sont destinées en priorité aux étudiants et aux enseignants de l'Université
- les boissons et la nourriture sont interdites dans les salles de lecture

Si ces règles ne sont pas respectées, nous serons contraints de vous demander de sortir de la Bibliothèque.

Merci de votre compréhension.

Et pour s'orienter après le lycée

Préparer le bac c'est aussi se préparer à poursuivre ses études dans l'enseignement supérieur ou se préparer à rentrer sur le marché du travail. L'espace Actualités et vie étudiante situé au Rez de chaussée est conçu pour vous informer sur les écoles, l'Université, les métiers, les concours, pour apprendre à rédiger un CV, ou une lettre de motivation.

Le Havre



Le Havre



Le Havre

Un peu de silence et n'en parlons plus !

Les étudiants se plaignent régulièrement du bruit dans la BU, les empêchant de se concentrer et de travailler dans de bonnes conditions.

LA BU EST UN ESPACE PARTAGE : CHACUN DOIT SE SENTIR RESPONSABLE DE L'AMBIANCE QU'IL SOUHAITE Y TROUVER ET DU BRUIT QU'IL FAIT !

Merci donc de veiller à :

- circuler dans le calme, y compris dans l'escalier ou à proximité des ascenseurs,
 utiliser les salles de travail en groupe à bon escient,
- -respecter le silence propice au travail et à la réussite de tous.

Merci à tous pour votre compréhension et votre vigilance !

Le Havre







La bibliothèque est un espace partagé par tous

Un peu de silence et n'en parlons plus Nourritures et boissons en gobelets, à consommer à l'extérieur des espaces publics de la BU Les affichages se déclinent parfois en documents de communication qui peuvent être distribués, sous forme de flyers ou de petites brochures. Paris 8 propose un flyer de « première visite » qui correspond aux besoins des lycéens, mais convient pour tout public de primo-entrant ou de visiteur. À la bibliothèque PEGE de l'Université de Strasbourg, l'affichage s'est aussi déporté sous forme de flyer. À Angers, le parti a été pris d'alléger les documentations spécifiquement destinées aux lycéens avec le temps. À St-Etienne, la ligne graphique de la bibliothèque a permis de déployer plusieurs supports vidéo visibles sur la chaîne YouTube « bu saint etienne », dont une boucle silencieuse projetée lors des journées portes ouvertes 2017²⁶ destinées aux futurs bacheliers, qui présente services de la BU : « un avant-goût de ce qu'on vous réserve ».



Le Havre

Un peu de silence et n'en parlons plus !

Les étudiants se plaignent régulièrement du bruit dans la BU, les empêchant de se concentrer et de travailler dans de bonnes conditions.

LA BU EST UN ESPACE PARTAGE: CHACUN DOIT SE SENTIR RESPONSABLE DE L'AMBIANCE QU'IL SOUHAITE Y TROUVER ET DU BRUIT QU'IL FAIT!

Merci donc de veiller à :

- circuler dans le calme, y compris dans
 l'escalier ou à proximité des ascenseurs,
 utiliser les salles de travail en groupe
- à bon escient,
- -respecter le silence propice au travail
 et à la réussite de tous.

Merci à tous pour votre compréhension et votre vigilance !

²⁶ https://youtu.be/xAKMWQVXp6s



La bibliothèque vous propose

> 1 500 places assises 160 sont équipées de prises électriques. Elles sont signalées par ce logo :



- > environ 100 postes informatiques répartis dans les salles de lecture.
- > 400 000 documents répartis entre les salles de lecture et les réserves.
- > de la documentation en ligne e-books et périodiques électroniques
- > un site internet pour vous aider à vous repérer

www.bu.univ-paris8.fr

> Et une page Facebook facebook.com/buparis8/



> des bibliothécaires

pour vous aider dans vos recherches à l'accueil de la bibliothèque et dans certaines salles de lecture.

N'hésitez pas à les solliciter si vous avez besoin d'aide.

La bibliothèque vous demande

- > de respecter le règlement Il est disponible dans les banques de renseignement.
- > de ne pas consommer de nourriture ou de boisson autre que de l'eau en bouteille dans les salles

par souci de propreté des espaces et des documents.

> de respecter le calme et l'ambiance de travail dans les salles.

Le non-respect du règlement peut exposer à une exclusion de la bibliothèque.

Horaires d'ouverture

	Horaires pleins	Horaires réduits (congés de printemps, juillet et septembre)
Du lundi au vendredi	9h-20h	10h-17h30
Samedi	10h-17h30	fermée

La bibliothèque est fermée durant les congés de Noël et au mois d'août.

Contacts

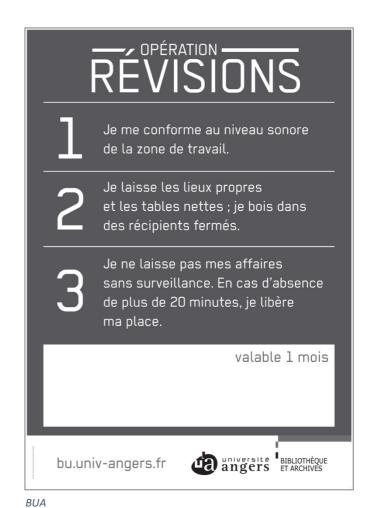
Bibliothèque de l'Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis 2, rue de la Liberté 93526 Saint-Denis Cedex

o1 49 40 69 69 info.bu@univ-paris8.fr http://www.bu.univ-paris8.fr Facebook : https://www.facebook.com/buparis8/



Paris 8





PEGE de l'Unistra





BUA

Enfin, l'accueil s'affiche également hors les murs, notamment dans les réseaux où bibliothèques universitaires et bibliothèques de lecture publique communiquent : Paris 8 et la bibliothèque de Plaine Commune font une promotion croisée de leurs bibliothèques au moment des révisions du bac. À Bordeaux, les lycéens et collégiens bénéficient d'une inscription gratuite avec service d'emprunt dans toutes les bibliothèques des universités de Bordeaux, et la médiathèque relaie cette information. À La Rochelle, la convention entre la médiathèque d'agglomération et la bibliothèque universitaire permet aux lycéens de bénéficier gratuitement des services d'emprunt, mais aussi de pouvoir réserver des salles de travail en groupe.

Où il est question de discipline

Lors des pics d'affluence entre avril et fin juin, divers dispositifs se mettent en place : contrôle des accès, l'application d'un règlement particulier et l'organisation de la surveillance. Le délai est trop court, à l'heure où l'unique priorité est de réviser le bac, pour « acclimater » les lycéens aux usages d'une bibliothèque de l'enseignement supérieur. Comment les escalades d'agressivité sans avoir à mettre en place un encadrement « comme au lycée » ?

Formaliser, encadrer, identifier, expliciter, informer, rendre la surveillance plus visible, renforcer le contrôle des locaux, regrouper les lycéens à proximité des accueils ou dans des salles réservées, leur interdire l'accès à certaines espaces ? Certains s'y refusent, d'autres l'assument, d'autres encore prennent le parti d'organiser et de présenter différemment les services d'accueil pendant cette période bien particulière.

Le lycéen isolé, un comportement canalisé

Le lycéen qui se rend spontanément dans une bibliothèque d'un établissement de l'enseignement supérieur bénéficie parfois d'un accueil différencié. Il ne lui est pas demandé de connaître, et encore moins de maîtriser les « codes » d'une bibliothèque universitaire. Il n'est pourtant pas accueilli « comme au lycée », et c'est d'ailleurs ce qu'il apprécie. La bibliothèque tente d'identifier le lycéen en tant qu'individu pour l'informer, mais aussi pour le responsabiliser lors des périodes de tensions accrue, ou lors de fortes fréquentations. Cela peut prendre des formes sympathiques et faciles à repérer : un tampon sur un bras comme en boîte de nuit, par exemple. L'identification peut être faite de manière plus précise – c'est le contrôle d'accès, parfois nominatif. Ce contrôle peut aussi être couplé, lorsque cela s'impose, à la gestion d'un nombre de places limitées accessibles aux lycéens, afin d'éviter des présences en surnombre.



Lille SHS

À la bibliothèque PEGE de l'Université de Strasbourg et à la bibliothèque de Saint-Quentin-en-Yvelines de l'UVSQ, en période de révisions du baccalauréat, chaque lycéen est soumis à un contrôle d'accès. Ceci permet d'identifier les lycéens, mais aussi de personnaliser leur accueil et donc de les responsabiliser.

Suite à des débordements disciplinaires et à des dégradations volontaires de locaux et de matériel constatés entre 2013 (début de l'accueil des lycéens) et 2015, la bibliothèque du PEGE a mis en place à l'été 2015, avec un franc succès, un dispositif de filtrage spécifique afin de canaliser le public lycéen. Aucun incident n'a été déploré en 2016. Les lycéens sont accueillis du lundi au samedi entre 9h et 19h uniquement ; les soirées jusqu'à 23h restent réservées aux seuls étudiants – précisons que la surveillance de la bibliothèque est confiée en soirée à un moniteur-étudiant. Le reste de l'année, la bibliothèque est sans contrôle d'accès et les lycéens isolés sont reçus sans distinction.

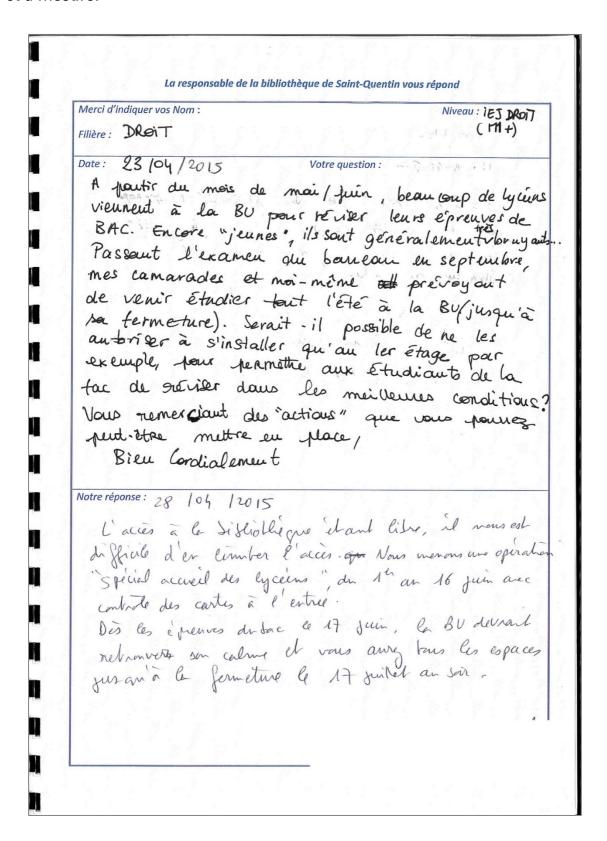
Un membre du personnel est posté à l'entrée de la bibliothèque en période de révisions du baccalauréat. Il accueille les lycéens, effectue un comptage manuel de ce public, recueille les carnets de correspondance personnels – synonymes de discipline dans le secondaire. Il fait compléter un formulaire papier contenant les informations concernant les lecteurs, chaque jour, une fois par personne : nom, prénom, lycée de rattachement. Il tient les lycéens informés des règles de la bibliothèque, leur indique les espaces qui leur sont accessibles et distribue des flyers précisant les « règles de savoir-vivre », également affichées, attendues de la part de ce jeune public. Le nombre de places disponibles est mis à jour sur un affichage papier tout simple, et en temps réel, à destination précisément du public lycéen. Les groupes de plus de trois personnes sont systématiquement séparés. Le message est clair pour les étudiants des parcours de gestion et d'économie de l'Université de Strasbourg : la bibliothèque du PEGE leur reste dédiée, les lycéens sont filtrés, comptés, et un espace spécifique leur est consacré. Parallèlement, un tableau récapitulatif statistique est tenu. Il est adressé sous forme de bilan, accompagné d'une lettre, au Rectorat d'académie ainsi qu'aux proviseurs des établissements de provenance des lycéens accueillis. En 2015, 150 lycéens étaient accueillis par jour, 40 en 2016. D'autres bibliothèques de l'Université de Strasbourg, plus visibles, plus ouvertes et plus facilement accessibles depuis la rue que celle du PEGE, accueillent les lycéens. Ils sont également les bienvenus à la BNUS et dans le réseau de lecture publique. Ils ne fréquentent en revanche pas la bibliothèque de médecine, qui est située au sein du CHU.



PEGE de l'Unistra

Bibliothèques

À la bibliothèque de Saint-Quentin-en-Yvelines de l'UVSQ, malgré les tensions palpables entre usagers que révèle le carnet de remarques / suggestions rempli par les étudiants, la bibliothèque accueille les lycéens. Le système d'accueil adopté s'ajuste au fur et à mesure.



Merci d'indiquer vos Nom :	Niveau: NJ
Filière: MEEF lettres	
Date: 11 106 125	Votre question :
Nous sammes au rayon	l'élérature et un touset
bruit de Pond inconsant	nous empêche vraiment
de travailler dans de boi	nnes conditions: Critice les
Druits de discussions, O	le chips et autre if nous
dans 15 jours!).	os oroma (epin out litour
	drait de réviser mais
	silence! Peut on simplement
en réducire le nombre?	<u>.</u>
Morci	d'avance
Notre réponse :	le 17/06/2015
	ces des Cyceens et leur
	To les locano el le silence
demandons de respect	at a same
demandons de respect	ere nos rondes el nos quel
remandons de respect Pais en vair, mol	gre nos rondes el nos quel
Mais en vair, mal èvecuations.	legel nos rondes el nos quel
Mais er vair, mal èvacuations. Nous refléchisser	lege nos rondes el nos quels s à une procédure plus pau l'année proclaime

Merci d'indiquer vos Nom :	Niveau: HQ
Filière: Dooil	l localitation of the control of the
Date: 19106/2015	Votre question: Nilocale Donoce
Le niveau sonere de	la BU est trop éloué lousque
les lycons belovent	leu barcalauvieat et ce
0	ats des libliothécaipes. Est-il
possible de Réduip	a lour rombre à un cortain
qua ?	
al dois and amassib	le de travaille corpedone
of allocen anyogses	
Je acoceni singospeb	
Je acocen singospes	
Je acoceni songospes	
Je acoceri songospes	
Je acoceri songoges	
Je acoceni sonyogach	
Notre réponse :	
Notre réponse :	le 17/06/201
Notre réponse:	le 17/06/201
Notre réponse: L'accès à la bible Nous controllers l'ac	de 17/06/201 obléque est lifre. cces des lycéens mais il est
Notre réponse: L'accès à la bible Nous controllers l'ac difficile de l'imite	le 17/06/201 obléque est litre. ccès des lycéens mais il est a leur nombre.
Notre réponse: L'accis à la dible Nous controllers l'ac difficile de limite Nous tentans de	le 17/06/201 obléque est litre. ccès des lycéens mais il est a leur nombre, maintenir l'adre et vous
Notre réponse: L'accis à la dible Nous controllers l'ac difficile de l'imite Nous bentons de	le 17/06/201 obléque est litre. ccès des lycéens mais il est a leur nombre, maintenir l'adre et vous
Notre réponse: L'accès à la bible Nous controllers l'ac difficile de limite Nous tentans de avons procédé à	le 17/06/201 obléque est litre. cces des lycéens mais il est n leur nombre, maintenir l'adre et vous quelques é vo cuations et
Notre réponse: L'acces à la dible Nous controllers l'ac difficile de limite Nous tentans de avons procédé à inherdictions de	le 17/06/201 obléque est litre. ccès des lycéens mais il est a leur nombre, maintenir l'adre et vous

Merci d'indiquer vos Nom :	Niveau: Licence
Filière: Medeane	
Date: 16 - 06- 2015 Vo	otre question :
Nous pommes à l'étage rayon de pe concentrer vant le bre passe. La ne peut plus con pareil. Essayez s'il vou solution pour les lycéens et un arrive avec hos peu c'est Maiment vus vres s'erci	dinuer, Your les ans c'est une plant du Trouver une . Hous aussi on est en paille esions avec tout ce buil
Notre réponse :	, 12/00/2015
9	17100 (2015
Nous sammes dien consc	ients de la gene occasion
Nous sammes bien consc par la présence des fycées	ients de la gene occasions ns - Nous controlons
Nous sammes bien consc par la présence des fycées Ceur accès et leur dema	ients de la gene occasione ns - Nous controlons ndons de respecter les
Nous sammes bien consc par la présence des fycées Ceur acces et leur dema Cocans et les autres les	ients de la gene occasione ns - Nous controlons adons de respecter les cheurs -
Nous sammes bien consc par la présence des fycées Ceur acces et leur dema Cocans et les autres les	ients de la gene occasions ns - Nous controlons adons de respecter les cheurs -
Nous sammes bien consc par la présence des fycées Ceur acces et leur derna Cocans et les autres les Nous avons accueillé en	ients de la gene occasione ns - Nous controlons adons de respecter les cteurs -
Nous sammes bien consc par la présence des fycées Ceur acces et leur dema Cocans et les autres les	ients de la gene occasions no - Nous controlons ndons de respecter les cteurs - 12 jours plus de 1323 lyce les, vous réfléclissons

Les étudiants sont prévenus à l'avance des arrivées de lycéens par messagerie électronique, ils savent donc que l'accueil sera modifié.

UVSQ - Mail envoyé avant le baccalauréat à la liste de diffusion des étudiants le 3 juin 2016

Bonjour

La bibliothèque met en place du lundi 6 juin au mercredi 15 juin un contrôle d'accès pour assurer les bonnes conditions de travail et de révisions pour les étudiants et pour les lycéens.

Soyez prévoyant si vous voulez accéder à la BU : munissez-vous de votre carte d'étudiant, elle vous sera demandée obligatoirement pendant ces 10 jours.

Aux étudiants qui nous demandent de fermer la BU aux lycéens, nous répondons :

- qu'il serait peu judicieux de chasser en juin ceux que nous allons accueillir en septembre ;
- > que notre responsabilité est d'acculturer les plus jeunes aux us et coutumes de l'enseignement supérieur ;
- > que nous n'avons pas les moyens d'empêcher d'accéder à la BU ceux qui en ont besoin, en ce temps de révisions, sauf à mettre en place un coûteux système de contrôle d'accès, qui pèserait sur tous, toute l'année car qui n'a jamais oublié sa carte ?
- > que la BU se vide progressivement de son public habituel, au fil des partiels, et qu'un public remplace progressivement l'autre, permettant à notre bâtiment d'être utilisé au mieux ;
- > que nous préférons, de manière générale, nous adapter à ce qui est inévitable et l'accompagner comme une opportunité plutôt que de le subir comme une contrainte ;
- > que vous pouvez vous adresser à l'accueil de la BU si une simple remarque de votre part à vos voisins de table ne suffit pas à modifier un comportement qui vous empêche de travailler et que nous interviendrons autant que nécessaire

Merci de votre compréhension

Les lycées des environs sont eux aussi prévenus, et reçoivent un bilan en fin de période avec des contenus plus étoffés pour les établissements les plus pourvoyeurs de lecteurs à la BU.

UVSQ - Avril 2016 (top five des lycées)

En qualité de responsable de la bibliothèque universitaire de St Quentin en Yvelines, je me permets de vous demander si votre établissement met en place en mai-juin 2016 une action de type « opération révision du bac » comme par exemple mise à disposition de salles d'études, programmation de révisions thématiques avec des enseignants, ou autres actions d'accompagnement ?

En effet, la bibliothèque universitaire se voit, chaque année en cette période sensible, fréquentée par de nombreux lycéens toujours demandeurs d'espace de révisions.

Cette fréquentation massive nous amène à prévoir une organisation d'accueil, de contrôle et de respect de l'ordre pour tenter de maintenir une qualité de travail pour tous les usagers, dont nos étudiants habituels, eux-mêmes en période de révision.

Les lycéens d'aujourd'hui seront sans doute les étudiants de demain, c'est pourquoi nous souhaiterions connaître vos actions dans ce domaine pour mieux répartir l'accueil de ces jeunes entre nos établissements, et éventuellement développer des actions communes pour les accompagner en cette période d'examen annuel.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande et dans l'attente de vos informations sur ce sujet, je reste à votre disposition pour toute proposition de collaboration.

Bien cordialement

UVSQ - 30 mai 2016 (top five suite)

Suite au message que je vous ai adressé en avril dernier, je tiens tout d'abord à remercier les établissements qui m'ont apporté quelques précisions concernant leur dispositif de préparation du baccalauréat.

Je me permets de vous recontacter en cette période proche du bac car nous voyons de plus en plus de lycéens fréquenter la bibliothèque universitaire.

Nous les accueillons volontiers tant que leur comportement ne nuit, ni aux conditions générales de travail des étudiants, ni au respect des locaux et du personnel présent.

Mais à partir du lundi 6 juin, date qui correspondra au pic de fréquentation des lycéens, nous mettrons en place un contrôle d'accès à l'entrée de la BU.

Tout lycéen qui souhaitera entrer dans la bibliothèque devra obligatoirement présenter son carnet de liaison de son lycée d'origine.

Aucun autre document ne sera accepté (passe navigo, carte d'identité, permis de conduire, ...) et les lycéens n'ayant pas de cahier de liaison se verront refuser l'entrée de la bibliothèque sans aucune négociation possible.

Merci de bien vouloir transmettre cette information essentielle pour assurer de bonnes conditions de révisions d'examens.

Nous sommes également conscients que les cours dans vos établissements ont lieu jusqu'au 8 juin et nous encouragerons les lycéens à y assister jusqu'au bout.

Je vous remercie de votre attention et de la coopération entre nos établissements respectifs

UVSQ - 30 mai 2016 : 1er contact pour les autres lycées

En qualité de responsable de la bibliothèque universitaire de St Quentin en Yvelines, je me permets de vous contacter car la bibliothèque se voit, chaque année en cette période sensible, fréquentée par de nombreux lycéens toujours demandeurs d'espace de révisions.

Nous accueillons volontiers les lycéens tant que leur comportement ne nuit, ni aux conditions générales de travail des étudiants, ni au respect des locaux et du personnel présent.

Mais à partir du lundi 6 juin, date qui correspondra au pic de fréquentation des lycéens, nous mettrons en place un contrôle d'accès à l'entrée de la BU.

Tout lycéen qui souhaitera entrer dans la bibliothèque devra obligatoirement présenter son carnet de liaison de son lycée d'origine.

Aucun autre document ne sera accepté (passe navigo, carte d'identité, permis de conduire, ...) et les lycéens n'ayant pas de cahier de liaison se verront refuser l'entrée de la bibliothèque sans aucune négociation possible.

Merci de bien vouloir transmettre cette information essentielle pour assurer de bonnes conditions de révisions d'examens.

Nous sommes également conscients que les cours dans vos établissements ont lieu jusqu'au 8 juin et nous encouragerons les lycéens à y assister jusqu'au bout.

Je vous remercie de votre attention et de la coopération entre nos établissements respectifs

UVSQ - 28 juin 2016 : mail envoyé après le bac aux principaux lycées avec les statistiques de fréquentation Bonjour,

Je me permets de vous informer qu'en cette fin de période de baccalauréat, la bibliothèque universitaire de Saint Quentin en Yvelines a enregistré près de XXX entrées de lycéens (dont près de XXX entrées de lycéens de votre établissement), venus réviser sur une période de 8 jours entre le 6 et 15 juin 2016.

Cette fréquentation massive des lycéens a amené pour l'ensemble du personnel, à prévoir une organisation d'accueil, de contrôle et de respect de l'ordre dans les espaces pour tenter de maintenir une qualité de travail pour tous les usagers, dont nos étudiants habituels, eux-mêmes en période de révision.

Et ceci non sans mal car nous déplorons comme chaque année, une attitude peu respectueuse de certains lycéens qui utilisent la BU comme un lieu de défoulement.

La bibliothèque, service de l'Université, constitue un des ponts indispensables, reliant l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur ; la BU peut faciliter l'acquisition de nouveaux repères et de nouvelles compétences en familiarisant l'élève à son nouvel environnement de travail.

Les lycéens d'aujourd'hui seront sans doute les étudiants de demain, c'est pourquoi nous souhaiterions développer des actions communes avec les lycées proches des bibliothèques pour mieux accompagner les élèves en cette période d'examen annuel.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire, en espérant pouvoir développer des partenariats sur l'année 2016-2017 pour encore mieux favoriser la passerelle « études secondaires-études supérieures ». Je vous remercie de votre attention je reste à votre disposition pour toute proposition de collaboration.

Bien cordialement

Les services jeunesse des municipalités des 36 lycées de provenance sont également informés, mais ne se sont jamais manifestés.

D'avril à mi-juin, un comptage manuel des fréquentations à l'entrée de la bibliothèque, daté et organisé par lycée, permet d'obtenir un suivi statistique précisant dans le temps le volume de lycéens par établissement de provenance. Chaque lycéen est compté une fois par jour, lorsqu'il présente son carnet de correspondance à son arrivée : ensuite il circule librement sur présentation du tampon corporel qui lui a été apposé. La fréquentation quotidienne varie entre 140 lycéens début juin et 400 lycéens à la veille des épreuves du baccalauréat.

Un espace de 40 places est explicitement signalé comme réservé aux lycéens dans l'auditorium, au rez-de-chaussée (surveillance facilitée). L'accès aux étages, réservé aux usagers de l'UVSQ, leur est en principe interdit, et les accès prioritaires des étudiants aux ordinateurs et salles de travail en groupe sont rappelés.

À Montpellier, la période de forte affluence au moment des révisions du bac courant juin peut concorder avec les rattrapages de partiels.

Verbatim (Jean-Philippe Aynié, responsable formation, BU de droit et sciences économiques de la BIU Montpellier) : « Le public lycéen est à ce moment-là très nombreux et très bruyant. Les plaintes répétées des étudiant.e.s nous ont contraint à réserver les salles de travail en groupes aux seuls étudiant.e.s et la directrice a fini par prendre l'initiative d'écrire aux proviseurs des lycées pour signaler les troubles parfois sérieux posés par des groupes de lycéens (bruits, invectives, dégradations) ». « Les démarches de la directrice de la BU en 2015 (courrier auprès des proviseurs) ont permis de singulièrement baisser les tensions [en 2016] puisque si des lycéens continuent de venir (ce qui est normal) ils semblent être moins nombreux et être surtout plus responsables. Espérons qu'il en sera de même pour la période toujours un peu critique du mois de juin [2017] (révisions bac + rattrapage partiels) ».

N'oublions cependant pas que dans d'autres établissements la fréquentation des lycéens est faible, ou passe plutôt inaperçue, comme c'est le cas au SCD de l'Université de Haute-Alsace (UHA). Les exemples donnés ci-avant sont certes marquants, mais ils ne reflètent pas une généralité. L'analyse de l'enquête 2016-2017 ADBU sur l'accueil des lycéens dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur, que ce livret accompagne et illustre d'exemples particuliers, révèle que de nombreuses structures n'expriment aucune difficulté à préserver de bonnes conditions de travail pour tous leurs publics, ni à faire cohabiter des usages variés.

Le (grand) groupe, l'agitation et la perte des références

L'accueil canalisé trouve ses limites dès que la structure, l'environnement direct et surtout le bâtiment ne permettent pas de filtrer les lycéens ou de séparer les groupes. Cinquante lycéens de terminale d'un même établissement qui se retrouvent en même temps à la bibliothèque dans la même journée, voici une chose commune vers le mois de juin. Ceci apporte un lot de désagréments sonores aux yeux des autres étudiants, souvent en pleine préparation d'oraux. Les groupes de grande taille donnent souvent lieu à des comportements plus agités, audacieux, parfois discourtois, voire ouvertement frondeurs.

Lyon 1, <u>dont une analyse de 2014 est disponible sur le site de l'ADBU²⁷</u>, oppose à ces effets de rassemblement un autre effet de groupe : celui de rondes de surveillance de salle effectuées en petits groupes d'agents dans la bibliothèque. Le personnel est plus visible, les interventions davantage respectées. Récemment, un filtrage a été mis en place pour contrôler les publics lycéens en amont : l'effet a été jugé bénéfique sur l'atmosphère des salles de lecture, le dispositif sera reconduit. L'UPEC, dont les locaux autorisent la formation de très grands groupes (jusqu'à 20 personnes), renforce également son dispositif de surveillance.

Lille Sciences humaines et sociales se heurte à la difficulté des grands espaces sonores. Malgré une signalétique et des mesures de surveillance spécifiques en période de révision, surtout 15 jours avant le baccalauréat, les médiations sont indispensables pour faciliter la cohabitation entre publics. Les étudiants manifestent leur irritation devant les phénomènes de bruit, les effets de groupe, la multiplication des allées et venues. Le manque de salles de travail en groupe est signalé, et les difficultés de cohabitation entre publics sont fortement ressenties par les personnels. Sensibilisation, communication, accompagnement et soutien deviennent nécessaires : l'Université, informée, réagit aux sollicitations de la bibliothèque. En 2016, le service a obtenu le soutien de la Direction des moyens généraux de l'université pour mettre en place un dispositif de surveillance et de médiation sur cette période, afin de prévenir les difficultés et les incidents. L'objectif est de préserver une politique d'accueil et d'ouverture favorable à tous les publics.

Verbatim (Anne Morenvillé, Département Développement des publics, Mission Learning center à la bibliothèque de Lille Sciences humaines et sociales) : « Ces dernières années, l'afflux de lycéens à la BU SHS a été en forte progression dans la période des révisions précédant le bac (du 29 mai au 14 juin). L'effet de diffusion rapide entre lycéens via les téléphones et les réseaux sociaux ayant sans doute fortement accentué l'effet "point de rendez-vous" et le filtrage effectué dans les autres BU de la métropole lilloise ayant fait de la BU SHS la BU la plus ouverte, notre BU étant ouverte à tous les publics. Après

²⁷ http://adbu.fr/competplug/uploads/2017/04/Les-publics-lyceens-a-Lyon-1-synthese-et-analyse.pdf

avoir en 2015 expérimenté un dispositif d'accueil : communication à destination des lycées, mise à disposition sur chariots de documents spécifiquement tournés vers les lycées (ouvrages de méthodologie, chiffres clés, ouvrages sur l'orientation), médiation, consignes au personnels sur les comportements admis / non admis et sur la manière d'intervenir, rondes du personnel et des agents de sécurité de l'université, nous avons dû en 2016 tirer les enseignements des difficultés fortes de comportements de groupe inappropriés et de cohabitation avec les usagers de la BU. Tout en reconduisant notre politique d'accueil, à l'exception des ouvrages mis à disposition qui ne répondaient pas aux besoin de ce public en recherche de places de travail, nous avons obtenu l'appui des services de l'université par la mise en place d'un filtrage afin de garantir les meilleures conditions d'accueil possibles : entrée sur présentation du carnet de correspondance, sensibilisation du public lycéen lors du passage à l'entrée, les entrées de lycéens étant comptabilisées par les agents effectuant le filtrage, et rondes régulières. L'afflux a été très important en 2016, nous avons comptabilisé, dans les derniers jours précédant le bac, jusque 500 lycées présents dans la BU. Nos espaces ne permettant pas de leur dédier des salles particulières, et compte-tenu des problèmes de comportement de groupes qui n'adoptent pas les comportements attendus, nous avons au contraire dédié deux salles au public non lycée, afin de préserver des conditions études acceptables à notre public étudiant et chercheur. Les difficultés ont été cependant très fortement ressenties par les usagers et par les personnels, qui se sont sentis démunis face à des groupes qui refusent tout intervention du personnel de la BU ».

À Aix-Marseille Université (AMU), la BU Saint-Charles de Marseille et le service de la « Vie scolaire » du lycée Victor Hugo, situé en face de l'entrée du campus, ont testé en 2013 un dispositif pour faire face aux problèmes de comportement : la mise en place, pendant la période de révision du bac, d'un numéro de contact permettant l'intervention à tout moment d'un surveillant du lycée sur demande de la BU. Ce dispositif s'est révélé peu probant, il n'a pas été reconduit.

La Bibliothèque de Paris 8, rompue à divers dispositifs d'accueil de lycéens en cours d'année (Cordées de la réussite, Journées portes ouvertes, partenariats avec six lycées du territoire avec mise en place de visites, formations...), se trouve confrontée à d'importants phénomènes de groupes en période de charge malgré ses efforts pour en prévenir la formation. Interdite aux mineurs, la bibliothèque voit pourtant affluer des lycéens en masse à l'approche des épreuves du baccalauréat. En cas d'évacuation particulièrement difficile ou d'agitation excessive, le personnel encadrant et l'ADS (personnel d'une société privée de sécurité) de la bibliothèque font appel au service de sécurité de l'université. En prévention des conflits, un protocole d'accueil destiné aux personnels formule des consignes. Ce document interne de deux pages est envoyé par messagerie aux équipes chaque année. Il vise à renforcer la visibilité du personnel, à éviter les formations de groupes, et à assurer un accueil satisfaisant pour l'ensemble des publics.

Accueil des lycéens mai-juin 2016

Comme chaque année à la même période, nous accueillons un public de lycéens qui viennent réviser leur baccalauréat à la bibliothèque (les épreuves écrites débutent le mercredi 15 juin 2016).

Souvent, ils connaissent mal le fonctionnement d'une bibliothèque universitaire et peuvent par leur comportement gêner les autres lecteurs. Afin de les accueillir dans les meilleures conditions possibles, nous vous proposons de suivre les consignes ci-dessous.

Il n'est de solution que collective, c'est pourquoi nous comptons sur votre participation à tous.

Guérite

- stricte application du règlement : accès à la bibliothèque réservé aux <u>personnes majeures ou titulaires</u> <u>du baccalauréat</u> (demander une pièce d'identité ou une carte vitale avec photo dès qu'on a un doute sur l'âge et vérifier la date de naissance) ;
- pour ceux qui n'ont pas 18 ans : <u>les orienter vers les bibliothèques municipales</u> (les horaires des médiathèques de Plaine commune sont mis à disposition.)
- à ceux, majeurs, qui viennent pour la première fois : distribuer un <u>dépliant « Première visite à la bibliothèque »</u>. Quand un groupe entre, leur rappeler que le travail en groupe n'est pas possible dans les espaces de la bibliothèque, car trop bruyant.

Banque d'accueil

Des messages d'appel au calme sont diffusés régulièrement (toutes les heures) au micro si nécessaire, notamment entre 14h et 17h.

Salles de lecture

Il s'agit de faire respecter le règlement des services (bruit, nourriture, etc.), ainsi que le zonage de la bibliothèque en « zones silence » (pas de conversations) et le reste des espaces (conversations à voix basse tolérées comme durant toute l'année universitaire)

Pour se faire, nous affirmons notre présence dans les espaces par différentes manières :

- magasiniers de rangement;
- équipe Infomobile, renforcée cette année par la présence de 2 [emplois étudiants]
- agents postés aux bureaux d'information thématiques : circuler dans sa salle fréquemment durant sa plage de service public (toutes les 30 minutes) ;
- ADS : faire une ronde chaque heure lors des périodes de forte affluence
- responsable de service public de permanence : s'assurer d'être joignable sur le téléphone portable du service public + faire fréquemment le tour des espaces (toutes les heures)

Il est nécessaire de **porter un badge pour être clairement identifié** comme personnel de la bibliothèque.

Conduite à tenir face à des usagers trop bruyants

- 1- Demander le calme poliment et fermement
- engager la conversation de façon calme et polie

- informer les usagers que s'ils ne respectent pas le règlement ils seront exclus de la bibliothèque.
- expliquer notre fonctionnement, pas forcément évident quand on est lycéen habitué au CDI, par ex : « La BU est ouverte à toute personne majeure ou titulaire du baccalauréat mais comme son nom l'indique elle a avant tout une vocation universitaire. Nos usagers majoritaires sont des étudiants qui viennent réviser leurs partiels et ont besoin de calme. Vous êtes donc les bienvenus tant que vous respectez notre règlement. En revanche, si vous ne respectez pas notre fonctionnement en tant que lieu de travail universitaire, vous en serez exclus. »
- prévenir d'emblée qu'il n'y aura pas de 2^{ème} rappel : on les invitera à quitter les lieux s'ils ne tiennent pas compte de ce qu'on est en train de leur expliquer.

2- Si les usagers perturbateurs ignorent ce 1er avertissement, on peut procéder à leur exclusion temporaire

- faire appel à l'ADS de la bibliothèque pour les raccompagner à la sortie et prévenir également le responsable de service public de permanence ;
- en cas d'usager(s) « très difficiles », le responsable de service public de permanence et l'ADS font appel à la sécurité de l'université.

Nos outils pour rappeler au public notre fonctionnement

Règlement des services au public

Y apparaît explicitement le risque d'exclusion de la BU. Où le trouver ?

- sur notre site Internet : Services > Règlement des services au public ;
- à l'entrée de la bibliothèque en version papier ;
- en format A4 plastifié à la guérite et à l'accueil (recto = notre règlement BU/verso = règlement intérieur université Paris 8).

Panonceaux « Zone silence »

- zone silence = pas de bruit donc espaces réservés aux usagers souhaitant travailler dans le calme absolu ; dans le reste des espaces, les conversations à voix basse sont tolérées à condition de ne pas déranger les autres.
- pour les 2 zones : pas de nourriture ni boisson, pas de téléphone.

Plaquettes « Première visite à la bibliothèque universitaire de Paris 8 »

Disponibles à la guérite, banques d'accueil et salles thématiques.

Opération communication 2016

Affiches et marque-pages pour rappeler l'interdiction des boissons et de la nourriture dans l'enceinte de la BU.

Paris 8

Quelques recommandations et une minute d'exercice

Les effets de la présence de lycéens sont très liés au contexte de la bibliothèque : son environnement géographique, son emplacement dans les locaux, son organisation, ses espaces, son mobilier, son atmosphère générale, les disciplines universitaires concernées, le calendrier universitaire des publics habituels. S'il n'y a pas de « bonne recette » unique, en revanche tous les conseils sont bons à prendre.

Quelques recommandations tirées des exemples cités

Adapter les modalités d'accueil dès les premières fréquentations du mois de mai Cibler le lycéen dans sa communication

Communiquer vers les étudiants avant et pendant la période de révisions du baccalauréat

Créer signalétique sans ambiguïté

Diffuser une information claire

Entrer en contact avec l'IA-IPR de son académie

Établir et poursuivre les relations avec les professeurs-documentalistes des CDI, surtout depuis la circulaire n°2017-051 du 28-3-2017

Informer le lycéen que les étudiants révisent, eux aussi

Informer les services de l'université que les lycéens fréquentent la bibliothèque et donc

l'établissement de leur propre initiative en-dehors des événements organisés

Interdire ou attribuer des espaces réservés

Préparer l'accueil avec les lycées et des CDI

Prévenir les formations de groupes lorsque c'est possible

Prévenir, (in)former et soutenir les équipes

Prévoir un personnel visible, nombreux, mobile

Prévoir un affichage des règles très clair

Proposer avant tout des places assises pour réviser

Proposer un accès wifi aux lycéens, avec l'établissement ou la collectivité territoriale

Réfléchir sur les accès : quels jours, quels horaires, quel volume autoriser

Responsabiliser, canaliser le lycéen : trouver sa méthode pour inciter à un usage libre mais responsable de la bibliothèque

Tirer un bilan concret des opérations d'accueil de lycéens

Valoriser ses actions auprès d'autres services de l'université, du rectorat et des établissements du secondaire, et d'autres partenaires-relais du territoire

La minute d'exercice : une synthèse sous forme de SWOT

Voici un exemple à décliner selon les réalités/niveaux/disciplines/territoires propres à chaque bibliothèque.

SWOT – « Accueillir les lycéens en période de révisions du bac »

Forces (provenance interne)

- · Accueillir un public lorsque les étudiants sont partis (stage etc.)
- · Capter les futurs étudiants
- · Nous rappeler que les habitudes du lycée ne sont pas celles de l'université : soyons prêts à adapter notre accueil des L1 à la rentrée prochaine
- · Tester nos services en cas d'afflux massif : accueil, surveillance, renseignement, respect du règlement, orientation dans les locaux

Opportunités (source extérieure)

- · Créer du lien sur le territoire, développer ses partenariats hors mais aussi dans l'université (autres services : orientation et insertion professionnelle, services des sports.... Sollicités ou intéressés par le public lycéen)
- · Former et préparer les personnels (consignes particulières pour un accueil particulier)
- · Mettre la signalétique à jour
- · Questionner l'organisation de nos services : adaptabilité de l'accueil, flexibilité des espaces, orientation de nouveaux venus, faire connaître les codes de comportement à l'université
- · Réfléchir en amont et ensemble (en équipe et/ou avec les usagers étudiants, mais aussi lycéens) à créer un accueil adapté à ceux qui arrivent et à ceux qui sont déjà là
- · Relations entre les lycéens et l'université, côté lycéens ; l'acclimatation à la vie étudiante à travers les services qu'ils utilisent (BU, sport, cafétéria...), rencontrer le SCUIO
- · Repenser les espaces
- · Repenser la communication à destination des professionnels et des usagers universitaires
- · Revoir notre règlement, questionner nos politiques d'accueil et nos pratiques
- · Se rappeler que les L1 ont un comportement similaire en début d'année ... et s'y préparer
- · Vérifier que l'on sait "expliquer" les règles de la bibliothèque, notamment en termes de comportement et du bon usage de la liberté qu'offre l'université

Faiblesses (provenance interne)

- · Gêne du public étudiant
- · Perte des repères habituels pour les usagers et les professionnels
- · Saturation des espaces
- · Stress du personnel

Menaces (source extérieure)

- · "Braquer" les professionnels faute de sensibilisation et de dispositifs adaptés
- Compliquer les usages
- · Desservir un public prioritaire
- · Développer une mauvaise image de notre accueil
- · Vouloir trop bien faire (trop de valeur ajoutée) par rapport aux besoins réels et aux attentes

À vous maintenant!

Voici quelques exemples pour vous lancer :

SWOT - « Accueillir les lycéens en période de TPE »

SWOT - « Accueillir les lycéens toute l'année en groupes encadrés »

SWOT - « Accueillir les lycéens toute l'année comme usagers individuels »

Bibliographie

Lycéens et bibliothèques universitaires

Continuum Lycée / Université

- « Continuité documentaire « lycée-université » dans l'académie de Lille : un dispositif expérimental généralisable ? » Documentaliste – Sciences de l'information. 2011, vol.48, n°4, p.62-68.
 - Disponible en ligne: (consulté le 08.02.2017)
- « Continuum Lycée-Université en Information-Documentation». Expérithèque :
 Bibliothèque des expérimentations pédagogiques. MENESR. Direction générale de
 I'enseignement scolaire, 2013. Disponible en ligne :
 http://eduscol.education.fr/experitheque/consultFichelndex.php?idFiche=9318
 (consulté le 08.02.2017)
- « De bac moins 3 à bac plus 3 ». Administration et éducation, 2012, n° 133. Disponible en ligne : <http://www.education-revueafae.fr/pagint/revue/sommaire.php?id_numero=10>(consulté le 08.02.2017)
- « Du lycée à l'université La culture de l'information comme médiation». MENESR,
 2013 2014. Disponible en ligne : <http://disciplines.ac-bordeaux.fr/documentation/?id_category=15&id_rubrique=41&id_page=156#sthash.Ne
 VaxQb7.dpuf> (consulté le 08.02.2017)
- ENDRIZZI, Laure. « Réussir l'entrée dans l'enseignement supérieur ». Dossier de veille de l'IFE, 2010, n°59. Disponible en ligne : <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA/detailsDossier.php?parent=accueil&dossier=59&lang=fr> (consulté le 06.03.2017)
- JULIE, Anne. « Repenser la liaison lycée- université : oui mais comment ? ». Le Café pédagogique : Toute l'actualité pédagogique sur Internet, mars 2010. Disponible en ligne :http://www.cafepedagogique.net/lemensuel/lenseignant/documentation/Pages/2010/111_liaisonlycee-universite.aspx (consulté le 08.02.2017)

ONISEP. « Les cordées de la réussite ». MENESR. Disponible en ligne : http://www.cordeesdelareussite.fr/la-charte-des-cordees-de-la-reussite-enfintelechargeable (consulté le 08.02.2017)

Les compétences informationnelles, du lycée à l'université

- DURPAIRE, Jean-Louis, RENOULT, Daniel. « L'accès et la formation à la documentation du lycée à l'université : un enjeu pour la réussite des études supérieure ». Rapport 2009-000 de l'Inspection générale de l'éducation nationale et de l'Inspection générale des bibliothèques, 2 mars 2009. Disponible en ligne : http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2009/47/1/Former_a_la_documentation_9_mars_version_definitive_133471.pdf (consulté le 08.02.2017)
- « L'évolution des usages et des pratiques documentaires du lycée à l'université : besoins, attentes et représentation ». Journée d'étude, 25 mars 2009, Université d'Artois. Disponible sur : http://portail-bu.univ-artois.fr/EXPLOITATION/Infodoc/ged/viewportalpublished.ashx?eid=IFD_FICJOINT_000_1488 (consulté le 19.04.2017)
- « Du lycée à l'université, quelles compétences à acquérir ? » Journée d'étude, 19 mai 2015, bibliothèque universitaire de Saint-Quentin-en-Yvelines. Disponible sur :
 < http://www.bib.uvsq.fr/journée-détude-du-lycée-à-luniversité-quelles-compétences-à-acquérir-archive (consulté le 06.03.2017)
- FEDERATION DES ENSEIGNANTS DOCUMENTALISTES DE L'EDUCATION
 NATIONALE. « Enquête diagnostique des connaissances en informationdocumentation des élèves du secondaire en France ». 2015. Disponible en ligne :
 http://www.apden.org/IMG/pdf/2015-05-21-synthese-enquete-papier.pdf> (consulté le 08.02.2017)

Les partenariats CDI/BU

- ALBA, Monique et ROLLIN, Monique. « Coopération entre CDI et services documentaires ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2009, n° 5, p. 77-78. Disponible en ligne : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-05-0077-007> ISSN 1292-8399 (consulté le 08.02.2017)
- « Du CDI à la bibliothèque universitaire : former les usagers à l'information ». Journée d'étude, 8 avril 2009, IUFM de Bordeaux.

- FRUCTUS, Isabelle. « Du CDI à la BU, simple changement d'échelle? » novembre 2009.
 Disponible en ligne : http://fr.slideshare.net/DocRouen/du-cdi-la-bu-simple-changement-dchelle> (consulté le 08.02.2017)
- « Liaison Lycée CDI / Supérieur BU-SCD ». Expérithèque : Bibliothèque des expérimentations pédagogiques. MENESR. Direction générale de l'enseignement scolaire, 2015 2017. Disponible en ligne :
 http://eduscol.education.fr/experitheque/consultFicheIndex.php?idFiche=12266
 (consulté le 08.02.2017)
- LIQUETE, Vincent (coord.). « Du CDI à la bibliothèque universitaire : former les usagers à l'information ». Les Cahiers d'ESQUISSE, 2010, n°1. Disponible en ligne : http://fr.calameo.com/read/00017502177c37b07c0d0 (consulté le 08.02.2017)
 - « Partenariat entre CDI et BU : un enjeu pour la formation et la réussite des jeunes ». Stage, Médiaquitaine enssib, 9 et 10 avril 2015, Université de Bordeaux. Programme disponible en ligne : http://www.enssib.fr/offre-de-formation/formation-continue/partenariat-entre-scd-et-cdi-un-enjeu-pour-la-formation-des (consulté le 19.04.2017)
- PATTE, Bernadette. « L'évolution des usages et des pratiques documentaires du lycée à l'université ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2009, n° 5, p. 79-80.
 Disponible en ligne : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-05-0079-008
 ISSN 1292-8399 (consulté le 08.02.2017)
- PUAUD, Maud. « Construire un partenariat entre le SCD de l'Université d'Angers et les CDI de lycées : étude de faisabilité ». Mémoire d'étude, enssib, octobre 2009.
 Disponible en ligne : http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48098
 (consulté le 08.02.2017)
- STILLER, Marie-Anne. « Du CDI à la BU ». Savoirs CDI. Janvier 2013. Disponible en ligne: https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/cdi-outil-pedagogique/apprentissage-et-construction-des-savoirs/progression-dapprentissage/liaison-lycee-universite.html (consulté le 08.02.2017)

Public lycéen en bibliothèques

- MIELLET, Clémence. *Les publics lycéens dans les BU Lyon 1*, juin 2014. Étude disponible en ligne : http://adbu.fr/competplug/uploads/2017/04/Les-publics-lyceens-a-Lyon-1-synthese-et-analyse.pdf>. (consulté le 29.04.2017)
- CHEVALLIER, Philippe et EVANS, Christophe. « Attention, lycéens! ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2013, n° 2, p. 24-29. Disponible en ligne: http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-02-0024-005>. ISSN 1292-8399 (consulté le 08.02.2017)

- EVANS, Christophe. DELEUZE, Hélène. « Les Lycéens à la Bpi ». Paris : Bpi, 2011.
 Disponible en ligne :
 - http://pro.bpi.fr/en/sites/Professionnels/contents/Contenus/etudes-et-recherche/observation-des-publics-de-la-bp/etudes-qualitatives/les-lyceens-a-la-bpi.html (consulté le 08.02.2017)
- ROQUEBERT, Corentin. « Les lycéens, le bac et la BnF : enquête sur les usagers lycéens à la Bibliothèque nationale de France ». 2012
 Disponible en ligne : http://www.bnf.fr/documents/enquete_lyceens_bac_bnf.pdf
 (consulté le 08.02.2017)
- ZUDDAS, Agathe. « Préparer le bac à la Bpi : enquête auprès des usagers lycéens ».
 Paris : Bpi, 2010. Disponible en ligne :
 http://pro.bpi.fr/en/sites/Professionnels/contents/Contenus/etudes-et-recherche/observation-des-publics-de-la-bp/etudes-qualitatives/preparer-le-bac-a-la-bpi.html> (consulté le 08.02.2017)

Textes législatifs et réglementaires

- Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche.
 Disponible en ligne :
 https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2013/22/ESRJ1304228/jo/texte (consulté le 10.03.2017)
- « Renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur ». Circulaire 2013-0012 du 18 juin 2013. Disponible en ligne : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=72634
 (consulté le 08.02.2017)
- Circulaire de « mission des professeurs documentalistes » n° 2017-051 du 28-3-2017 publiée au Bulletin Officiel le 30 mars 2017. Disponible en ligne :
 http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=114733> (consulté le 04.04.2017)

Questionnaire ADBU

Le questionnaire ADBU diffusé sur la liste du forum de l'association en date du 18 mai 2016, avec un rappel le 13 juin 2016, est téléchargeable dans sa version à plat sur : http://adbu.fr/competplug/uploads/2017/05/adbu_20162017_lyceens_questionnaire.pdf

Établissements contactés

Vous trouverez ici la liste non pas des répondants à l'enquête, mais des établissements contactés par la commission suite au questionnaire pour des compléments d'information et/ou des entretiens. Seuls sont mentionnés ici ceux ayant fait état d'un dispositif particulier et ayant été cité dans ce recueil.

L'ADBU leur adresse ses remerciements!

Nom de l'établissement développé

Aix-Marseille Université

Bibliothèque de documentation internationale

contemporaine Université d'Angers

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Université des Antilles Université de Bordeaux

Université de Bretagne Occidentale Université de Caen Normandie Université Grenoble Alpes Université de Haute Alsace Université du Hayre

INSA Lyon

Université de La Réunion Université de La Rochelle

Lille Sciences et Technologies - LILLIAD Learning Center

Lille Droit et Santé

Lille Sciences humaines et sociales Université Claude Bernard Lyon 1

Université de Lorraine Université de Montpellier Université de Nantes Université de Nîmes

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Université Paris-Sorbonne Bibliothèque de Clignancourt

Université Paris 8 Université Paris 13 Université Paris-Sud

Université de Pau et des pays de l'Adour - Section Côte

basque, Bayonne

Université de la Polynésie française

Université de Rennes 1

Université de St Etienne Jean Monnet Université de Savoie Mont-Blanc Université de Strasbourg

Université de Toulon

Université François Rabelais Tours

Université de Valenciennes Université Versailles Saint Quentin Site Internet

http://bu.univ-amu.fr/ http://www.bdic.fr/

http://bu.univ-angers.fr/accueil http://bu.univ-avignon.fr/ http://buag.univ-ag.fr

https://bibliotheques.u-bordeaux.fr/Les-bibliotheques

http://ubodoc.univ-brest.fr/ http://documentation.unicaen.fr

http://bibliotheques.univ-grenoble-alpes.fr/

http://www.scd.uha.fr/ https://bu.univ-lehavre.fr/ http://scd.docinsa.insa-lyon.fr/ http://bu.univ-reunion.fr/

 $\underline{\text{http://www.univ-larochelle.fr/Bibliotheque-universitaire}}$

https://lilliad.univ-lille.fr/ http://bu.univ-lille2.fr/

 $\underline{https://www.univ-lille3.fr/bibliotheques/}$

http://portaildoc.univ-lyon1.fr/

https://bu.univ-lorraine.fr/bibliotheques

http://www.biu-montpellier.fr http://www.bu.univ-nantes.fr/

https://www.unimes.fr/fr/bibliotheque.html

http://bibliotheque.u-pec.fr/

http://documentation.sorbonne-universites.fr/bibliotheques/paris-

sorbonne/clignancourt.html
https://www.bu.univ-paris8.fr/

https://www.univ-paris13.fr/horaires-detailles-acces/

http://www.bibliotheques.u-psud.fr/fr/nous-connaitre/le-scd-de-l-

universite-paris-sud.html

http://bibliotheques.univ-pau.fr/fr/bibliotheques/cote-basque.html

 $\underline{http://www.upf.pf/fr/content/la-biblioth\%C3\%A8que-universitaire}$

https://bibliotheques.univ-rennes1.fr/

https://scd.univ-st-etienne.fr/fr/bu-saint-etienne.html

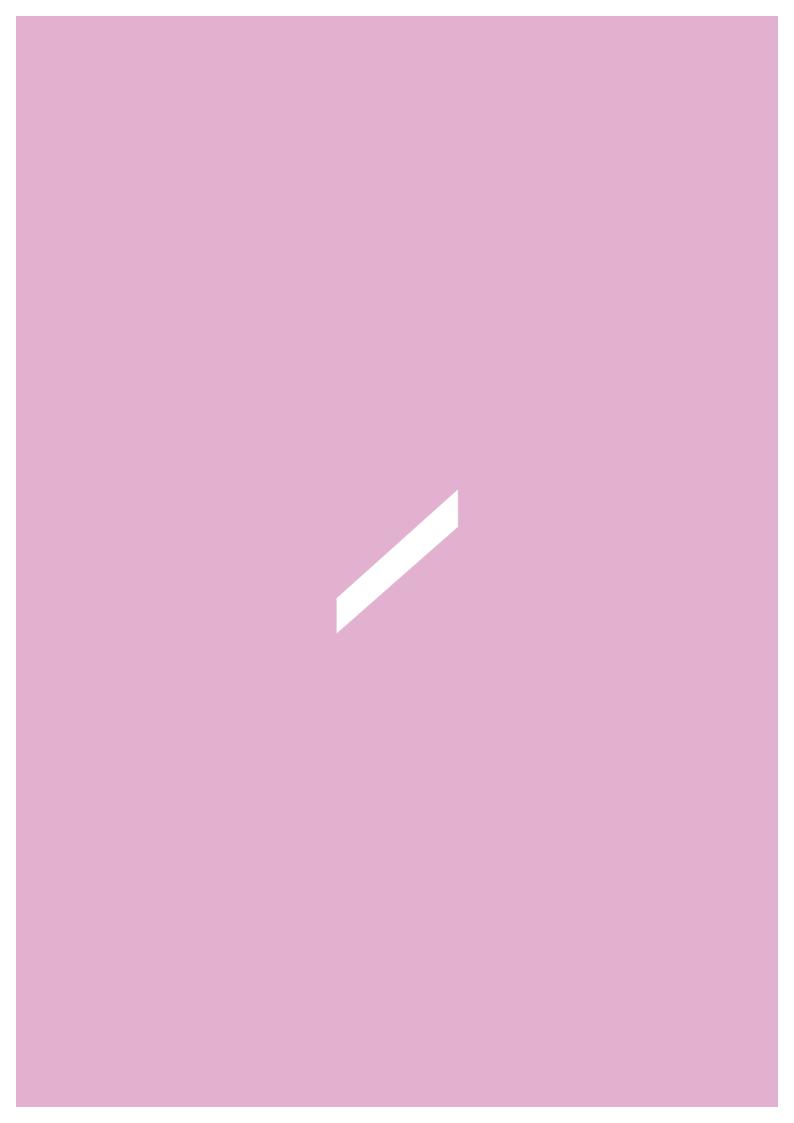
http://www.scd.univ-savoie.fr/

https://bu.unistra.fr http://bu.univ-tln.fr

http://www.univ-tours.fr/l-universite/service-commun-de-

documentation-scd--268940.kjsp http://www.univ-valenciennes.fr/SCD/

http://www.bib.uvsq.fr/



Contacts

Les membres de la commission Pédagogie et Documentation de l'ADBU se tiennent à votre entière disposition pour toute question ou demande concernant la méthodologie d'analyse de l'enquête, dans le respect le plus total de la confidentialité des résultats transmis par les répondants lorsqu'ils en ont émis le souhait.

Pour suivre les travaux de la commission, allez sur <u>la page dédiée du site de l'ADBU</u> Pour nous contacter, merci d'écrire à <u>commissionpedagogie@adbu.fr</u>. ADBU - <u>delegue.general@adbu.fr</u>

Site web - http://adbu.fr/
Twitter - @ADBU_Officiel